

40	15/05/2013	BE 0403.170.701	85	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	13123.00524	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan - Boulevard Simon Bolivar N°: 34 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 20-06-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 23-04-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2012 au 31-12-2012

Exercice précédent du 01-01-2011 au 31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.5.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MESTRALLET Gérard

Villa "Traversière" 3
92600 Asnières
FRANCE

Début de mandat: 08-05-2003 Fin de mandat: 22-04-2014 Président du Conseil d'Administration

BEEUWSAERT Dirk

Bergbosstraat 175
9820 Merelbeke
BELGIQUE

Début de mandat: 07-04-2010 Fin de mandat: 26-04-2016 Administrateur délégué

CIRELLI Jean-François

Rue Samarcq 10/bis
92100 Boulogne

FRANCE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 28-04-2015	Vice-président du Conseil d'Administration
KOCHER Isabelle		
Boulevard Jean Jaurès 3 92100 Boulogne FRANCE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 22-04-2014	Vice-président du Conseil d'Administration
DUTORDOIR Sophie		
Pelikaanhof 5 3090 Overijse BELGIQUE		
Début de mandat: 30-01-2009	Fin de mandat: 26-04-2016	Administrateur
BoËL Harold		
Avenue des Orangers 16 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE		
Début de mandat: 27-04-2010	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
BRIMONT Stéphane		
Rue de la Côte à Béliier 14 78290 Croissy-sur-Seine FRANCE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 28-04-2015	Administrateur
CHAIGNEAU Alain		
Rue Marius AUFAN 17 92300 Levallois-Perret FRANCE		
Début de mandat: 06-03-2007	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
DAUGER Jean-Marie		
Boulevard Saint Michel 135 75005 Paris FRANCE		
Début de mandat: 19-09-2008	Fin de mandat: 28-04-2015	Administrateur
DE GAULLE Yves		
Rue Galilée 38 75016 Paris FRANCE		
Début de mandat: 12-05-2005	Fin de mandat: 16-03-2012	Administrateur
ENGELS Didier		
Wezelstraat 68 1850 Grimbergen BELGIQUE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
FRÈRE Gérald		
Rue de la Bierliaire 1		

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

HANSEN Jean-Pierre

Route Gouvernementale 140

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-1992

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

DE RUDDER Thierry

Avenue des Erables 31

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

Début de mandat: 25-11-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN DEN BERGHE Lutgart

Sparrenstraat 7

9950 Waarschoot

BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2003

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN INNIS Emmanuel

Brits pad 5

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-1992

Fin de mandat: 16-03-2012

Administrateur

GERIMUS

BE 0893.816.396

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

VANDEPUTTE Tony

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISE SC S.F.D SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREVISOREN BV o.v.v.e CVBA (B00025)

BE 0429.053.863

Berkenlaan 8/b

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

BOXUS Laurent

Réviseur d'entreprise

Berkenlaan 8/b

1831 Diegem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>50.616.262.294</u>	<u>41.383.280.966</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	645.884.429	800.562.479
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	2.082.100.316	2.122.126.302
Terrains et constructions		22	102.674.972	108.995.971
Installations, machines et outillage		23	1.333.598.292	1.371.576.740
Mobilier et matériel roulant		24	14.192.657	9.013.914
Location-financement et droits similaires		25	375.494.610	395.781.984
Autres immobilisations corporelles		26	5.198.814	1.177.321
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	250.940.971	235.580.372
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	47.888.277.549	38.460.592.185
Entreprises liées	5.14	280/1	47.657.242.295	38.008.886.471
Participations		280	47.637.041.049	37.988.177.894
Créances		281	20.201.246	20.708.577
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	18.556.664	203.350.063
Participations		282	18.556.664	92.317.574
Créances		283		111.032.489
Autres immobilisations financières		284/8	212.478.590	248.355.651
Actions et parts		284	153.836.386	155.234.089
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	58.642.204	93.121.562
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.894.622.079</u>	<u>4.861.440.805</u>
Créances à plus d'un an		29	561.469.277	720.021.236
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	561.469.277	720.021.236
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	300.508.326	294.968.700
Stocks		30/36	300.508.326	294.968.700
Approvisionnements		30/31	300.507.599	288.698.380
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	727	6.270.320
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.845.418.722	3.695.068.310
Créances commerciales		40	3.317.408.314	2.506.656.131
Autres créances		41	1.528.010.408	1.188.412.179
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	27.750.845	38.941.381
Comptes de régularisation	5.6	490/1	159.474.909	112.441.178
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	56.510.884.373	46.244.721.771

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>22.212.693.472</u>	<u>18.820.227.766</u>
Capital	5.7	10	4.622.721.779	3.922.721.779
Capital souscrit		100	5.772.721.779	5.072.721.779
Capital non appelé		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		11	8.227.566.544	5.427.566.543
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.916.014.986	4.972.514.615
Réserve légale		130	507.272.178	507.272.178
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132	1.017.735.745	1.074.235.373
Réserves disponibles		133	3.391.007.017	3.391.007.018
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	4.443.237.855	4.492.415.396
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	3.152.308	5.009.433
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>849.822.144</u>	<u>874.642.950</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	713.095.062	726.983.570
Pensions et obligations similaires		160	9.539.404	10.806.631
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	244.948.803	291.928.435
Autres risques et charges	5.8	163/5	458.606.855	424.248.504
Impôts différés		168	136.727.082	147.659.380
DETTES		17/49	<u>33.448.368.757</u>	<u>26.549.851.055</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	24.653.711.765	18.266.842.274
Dettes financières		170/4	19.520.289.211	13.092.499.844
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	600.000.000	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées		172	353.553.502	385.055.066
Etablissements de crédit		173	648.530.769	653.976.923
Autres emprunts		174	17.918.204.940	11.453.467.855
Dettes commerciales		175	4.777.530.865	4.626.722.200
Fournisseurs		1750	4.777.530.865	4.626.722.200
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	355.891.689	547.620.230
Dettes à un an au plus		42/48	8.494.559.540	7.942.151.921
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	1.878.607.665	2.463.968.090
Dettes financières		43	1.621.524.901	1.324.884.723
Etablissements de crédit		430/8		104.595
Autres emprunts		439	1.621.524.901	1.324.780.128
Dettes commerciales		44	3.657.978.119	2.395.848.221
Fournisseurs		440/4	3.657.978.119	2.395.848.221
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	4.880.726	
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	232.746.562	392.723.854
Impôts		450/3	102.416.982	81.969.056
Rémunérations et charges sociales		454/9	130.329.580	310.754.798
Autres dettes		47/48	1.098.821.567	1.364.727.033
Comptes de régularisation	5.9	492/3	300.097.452	340.856.860
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>56.510.884.373</u>	<u>46.244.721.771</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	14.458.896.169	15.283.868.308
Chiffre d'affaires	5.10	70	13.771.711.364	14.538.235.840
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	101.459.458	87.492.662
Autres produits d'exploitation	5.10	74	585.725.347	658.139.806
Coût des ventes et des prestations		60/64	13.813.674.057	14.161.087.546
Approvisionnements et marchandises		60	11.571.930.051	11.696.982.074
Achats		600/8	11.589.079.463	11.703.869.489
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-17.149.412	-6.887.415
Services et biens divers		61	1.120.498.147	1.144.063.432
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	685.201.887	871.994.263
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	249.719.199	251.327.411
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.791.943	-1.261.765
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	-15.056.857	62.619.627
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	195.589.687	135.362.504
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	645.222.112	1.122.780.762
Produits financiers		75	765.708.462	849.589.418
Produits des immobilisations financières		750	750.130.162	764.421.363
Produits des actifs circulants		751	1.553.849	33.910.472
Autres produits financiers	5.11	752/9	14.024.451	51.257.583
Charges financières	5.11	65	988.425.722	908.275.356
Charges des dettes		650	824.601.885	812.703.315
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	163.823.837	95.572.041
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	422.504.852	1.064.094.824
Produits exceptionnels		76	148.779.970	795.788.573
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		131.607
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	148.779.970	745.656.966
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		50.000.000
Charges exceptionnelles		66	697.028.385	662.083.484
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	2.532.785	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	176.911.054	145.458.020
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	28.226.420	304.455.189
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	489.358.126	212.170.275
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-125.743.563	1.197.799.913
Prélèvements sur les impôts différés		780	10.932.298	10.932.298
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	-9.134.095	12.525.230
Impôts		670/3		50.782.080

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77	9.134.095	38.256.850
9904	-105.677.170	1.196.206.981
789	56.499.629	32.467.134
689		
9905	-49.177.541	1.228.674.115

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	4.443.237.855	4.492.415.396
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-49.177.541	1.228.674.115
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	4.492.415.396	3.263.741.281
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	4.443.237.855	4.492.415.396
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	954.809.414
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.930.154.186	
Cessions et désaffectations	8032	2.054.483.429	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	830.480.171	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	154.246.935
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	33.098.067	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	2.749.260	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	184.595.742	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	645.884.429	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	185.600.980
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.245.387	
Cessions et désaffectations	8171	11.199.938	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	151.804	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	176.798.233	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	76.605.009
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.715.720	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	6.197.468	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	74.123.261	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	102.674.972	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.137.901.733
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	60.220.309	
Cessions et désaffectations	8172	96.633.600	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	91.304.037	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.192.792.479	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	8.766.324.992
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	189.502.795	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	96.633.600	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	8.859.194.187	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>1.333.598.292</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	213.456.898
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	5.805.924	
Cessions et désaffectations	8173	5.269.605	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	2.693.919	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	216.687.136	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	204.442.983
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.449.561	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	853.222	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	5.251.287	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	202.494.479	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	14.192.657	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	453.281.962
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	453.281.962	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	57.499.979
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	20.287.373	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	77.787.352	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>375.494.610</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	375.494.610	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	19.293.922
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	4.866.741	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	132.587	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	24.293.250	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	18.116.601
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	665.683	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295	312.152	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	19.094.436	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	5.198.814	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	235.589.995
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	114.088.980	
Cessions et désaffectations	8176	1.913.248	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-94.282.348	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	253.483.379	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	9.623
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	2.532.785	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	2.542.408	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	250.940.971	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	38.811.557.917
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	9.814.647.259	
Cessions et retraits	8371	128.051	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	48.626.077.125	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	132.958.020
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	165.666.553	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	298.624.573	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	690.422.003
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	-10.500	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	690.411.503	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>47.637.041.049</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>20.708.577</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	10.000.000	
Remboursements	8591	507.331	
Réductions de valeur actées	8601	10.000.000	
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>20.201.246</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u>10.000.000</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	92.617.983
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	6.912.599	
Cessions et retraits	8372	80.673.509	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	18.857.073	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	300.409
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	300.409	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>18.556.664</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>111.032.489</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592	111.032.489	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	156.725.388
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	337.855	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	156.387.533	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	1.072.485
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	1.244.501	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.316.986	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	418.814
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	-184.653
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	234.161	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>153.836.386</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>93.121.562</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	970	
Remboursements	8593	34.480.328	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>58.642.204</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
CONTASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	15.000	15		31-12-2011	EUR	41.030.235	43.332.532
BELGREEN BE 0821.635.431 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Parts sociales	2.133.172	99,99	0,01	31-12-2011	EUR	217.128.299	2.586.516
GDF SUEZ INVEST INTERNATIONAL SA Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG Actions C Actions E	80.631	2,19		31-12-2011	EUR	39.490.184.090	333.615.125
DUNAMENTI POWER PLANT CLOSED RT (DUNAMENTI EROMU ZARTKOUEN MUKODO RESZVENYTATSASAG) HUUH 10741595 Société anonyme Erimü utca 2 2440 Szàzhalombatta HONGRIE Actions	1.687.513	50,31	24,51	31-12-2011	HUF	46.719.090.000	-3.188.006.000
ELECTRABEL BLUE SKY INVESTMENTS BE 0841.111.843 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34				-			

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE Parts Sociales	219	52,14	0,24				
ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS BE 0476.306.127 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	47.899	95,8		31-12-2011	EUR	1.750.000	70.562.445
ELECTRABEL FRANCE FR88444256986 Société anonyme Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 20/T2 92930 Paris La Défense FRANCE Actions	5.319.990	100		31-12-2011	EUR	713.759.200	126.394.182
EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	266.412	70		31-12-2011	EUR	12.393.103	2.438.892
EGPF WHH (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WONDELGEM HOOGSTRATEN HOOGLEDE) BE 0862.382.557 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	1	0,01	99,99	31-12-2011	EUR	9.679.237	1.553.429
EGPF WWE (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WIND WERKT ECHT) BE 0842.599.210 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	8.282	35	50	-			
GDF SUEZ ENERGY NEDERLAND HOLDING BV (EX ELECTRABEL HOUDSTERMAATSCHAPPIJ BV) (EX ELECTRABEL NEDERLAND COÖPERATIVE U.A.)				31-12-2011	EUR	451.002.000	-57.437.000

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

NL808013269B01 Société anonyme Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS Actions	52.022.084.000	100					
ELECTRABEL PORTFOLIO SERVICES (EN LIQUIDATION) BE 0894.250.027 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	49.999	100		31-12-2011	EUR	12.346.980	4.511.010
ELECTRABEL SOLAR ENERGY BE 0897.902.967 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	60.614	99,99	0,01	31-12-2011	EUR	6.219.769	897.898
ENERGY EUROPE INVEST BE 0427.337.062 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	36.013.178	99,98	0,02	31-12-2011	EUR	1.293.889.515	39.246.932
GDF SUEZ CC BE 0442.100.363 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	1		100	31-12-2011	EUR	702.033.845	517.810.319
GDF SUEZ ENERGIA ITALIA S.P.A IT06289781004 Société anonyme Lungotevere Arnaldo da Brescia 12 00196 Rome ITALIE Actions	985.812	55	45	31-12-2011	EUR	1.290.496.160	41.939.793
GDF SUEZ MANAGEMENT COMPANY BELGIUM				31-12-2011	EUR	10.000	416.117

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions Sociales	1	1	1				
GDF SUEZ ALLIANCE FR24440087161 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 93400 Courbevoie FRANCE Parts Sociales	12	12		31-12-2011	EUR	56.252.510	-43.747.490
GDF SUEZ CORP LUXEMBOURG SARL Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG Actions	10	0,25		31-12-2011	EUR	813.055.652	-48.423.250
GREENSKY BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	560	56	34	31-12-2011	EUR	22.701	-3.390
INTERNATIONAL POWER PLC GB750043960 Senator House Queen Victoria Street 85 London EC4V 4DP ROYAUME-UNI Actions	5.442.356.428	99,99	0,01	31-12-2011	EUR	21.465.000.000	143.000.000
LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE) BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE Parts	74.996	99,99		31-12-2011	EUR	3.072.222	388.360
LILLO ENERGY BE 0893.067.914				31-12-2011	EUR	14.259.465	-185.901

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Kapeldijkstraat 40 9120 Kallo (Beveren-Waas) BELGIQUE Actions B	2.250	50					
MAX GREEN BE 0818.156.792 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	72	72	1	31-12-2011	EUR	326.095	5.436.876
N-ALLO FRANCE SAS FR37015023461 rue Jules Delcenserie 181 -/194 59700 Marcq en Baroeul FRANCE Actions	2.500	35,66	1,78	31-12-2011	EUR	-93.472	-243.057
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE Parts	25.261	86,02	0,01	31-12-2011	EUR	4.848.614	249.636
PHOTOVOLTECH BE 0476.305.533 Société anonyme Rue de L'industrie 52 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions	413.500	50		31-12-2011	EUR	-28.775.320	-124.016.401
SHAREPART BE 0897.436.179 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts Sociales	56.998	99,99	0,01	31-12-2011	EUR	5.847.835	67.649
GDF SUEZ GLOBAL LNG (UK) LTD GB782803119 Société privée à responsabilité limitée Holborn Viaduct 40/4th				31-12-2011	USD	23.298.079	758.141

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

EC1N2PB London ROYAUME-UNI Actions	600.000	100					
GDF SUEZ ENERGY MANAGEMENT TRADING (EMT) (EX GDF SUEZ BELGIUM) BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	181.445.667	100		31-12-2011	EUR	15.195.250.675	790.011.007
SYNATOM BE 0406.820.671 Société anonyme Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Actions	1.999.999	100		31-12-2011	EUR	14.149.189	912.884
TEVEO BE 0406.933.410 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	434.727	100		31-12-2011	EUR	146.765.329	72.630.257
UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) BE 0402.365.601 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	4.999.500	100		31-12-2011	EUR	2.146.444	9.277
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 60 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE Actions	16.000	50		31-12-2011	EUR	29.320.724	4.083.174
CONTASSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Place du Trône 1				31-12-2011	EUR	1.025.327	50.212

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	1	0,04	99,96				
ELECTRABEL ENERGEIA HELLAS (ELECTRABEL HELLAS POWER GENERATION EXPLOITATION AND TRADING) GRGR998382381 Société anonyme Daskalaki and Arkadias Street 3 11526 Athens GRÈCE Actions	11.000	100		31-12-2011	EUR	210.528	-185.471
GDF SUEZ ENERGY TRADING ROMANIA LLC RO23011050 sector 4, 4-6 Marasesti Bd. Floor 4 Bucharest ROUMANIE Actions	75.000	100		31-12-2010	RON	14.737.444	4.945
ELECTRABEL SEANERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	800	80		31-12-2011	EUR	4.332.665	-55.181
ESPACE BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE Actions	150	50		31-12-2011	EUR	399.490	-138
FINPIPE BE 0444.889.015 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Rue Guimard 1A 1040 Etterbeek BELGIQUE Quote part de capital	372.084	36,67		31-12-2011	EUR	25.151.277	5.786.536
GDF SUEZ ENERGY TRADING BULGARIA LTD Société anonyme Slavyanska str. 29 A Floor 2 App.10				31-12-2011	BGN	20.000	13.000

<p>1000 SOFIA BULGARIE</p> <p style="padding-left: 20px;">Actions</p>	100	100					
<p>OOSTERWEEL (OOSTERWEEL JOINT VENTURE CPTÉ/FINA) BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen BELGIQUE</p> <p style="padding-left: 20px;">Actions A</p>	624	83,2	0,13	31-12-2011	EUR	20.460	100.000
<p>RECYBEL BE 0449.342.996 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE</p> <p style="padding-left: 20px;">Parts D</p>	490	49		31-12-2011	EUR	294.518	135.053
<p>S.N.T.C. / N.M.P (SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORTS PAR CANALISATIONS) BE 0418.190.556 Société anonyme Boulevard Bishoffsheim 11 1000 Bruxelles BELGIQUE</p> <p style="padding-left: 20px;">Actions</p>	49.025	25		31-12-2011	EUR	20.232.439	1.309.003
<p>SOLTECH BE 0437.946.090 Société anonyme Industriezone West-Grijpen Walstraat 1A 3300 Tienen BELGIQUE</p> <p style="padding-left: 20px;">Actions</p>	29.882	51		31-12-2011	EUR	1.021.027	-747.439
<p>LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme Rue de la Place 41 5031 Grand-Leez BELGIQUE</p> <p style="padding-left: 20px;">Actions B</p>	500	50		31-12-2011	EUR	2.022.704	565.424
<p>BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258 Société anonyme Avenue Ariane 4</p>				30-09-2011	EUR	13.366.664	-812.104

1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Actions	13.545	33,86	8,59				
HACO BE 0405.568.183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Rumbeke BELGIQUE Actions	943	13,64		31-03-2011	EUR	35.890.286	-1.123.582
IT PARTNERS BE 0461.503.036 Société anonyme Drie Eikenstraat 661 2650 Edegem BELGIQUE Actions	400	9,62		31-12-2011	EUR	10.049.899	884.241
KORTRIJK XPO BE 0405.979.048 Société coopérative à responsabilité limitée Doorniksesteenweg 216 8500 Kortrijk BELGIQUE Actions	1.500	6,44		31-12-2011	EUR	10.465.781	1.154.564
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 Bâtiment H 1300 Wavre BELGIQUE Actions B	413	24,88		31-12-2011	EUR	3.261.155	712.649
PALAIS DES EXPOSITIONS DE CHARLEROI (CHARLEROI EXPO) BE 0401.553.571 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue de l'Europe 21 6000 Charleroi BELGIQUE Actions	1.350	3,16		31-12-2011	EUR	2.614.997	-69.380
SAMBRINVEST BE 0427.908.867 Société anonyme Avenue Georges Lemaître 62 6041 Gosselies				30-06-2011	EUR	6.718.920	

BELGIQUE							
Actions	2.500	12,5	0,5				
START-IT BE 0466.790.625 Société anonyme rue du Trixhay 11 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher				31-12-2011	EUR	4.167.676	607.064
BELGIQUE							
Actions	2.666	13,33					
I.D.E.G. (INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ)) BE 0201.400.308 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Albert 1er 19 5000 Namur				31-12-2011	EUR	229.845.592	16.847.578
BELGIQUE							
Parts a2e libérées	1.450.052	25					
Parts a2g libérées	412.653	25					
Parts C2e	1						
Parts Y2g	772.233						
I.E.H (INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE DU HAINAUT) BE 0223.414.061 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi				31-12-2011	EUR	437.424.484	38.814.299
BELGIQUE							
Parts a2e	7.500	0,03					
Parts a2e apports	2.691.570	24,97					
I.G.H. (INTERCOMMUNALE DU GAZ DU HAINAUT) BE 0228.524.872 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi				31-12-2011	EUR	315.504.258	23.409.477
BELGIQUE							
Parts	2.548.155	25					
INTEREST BE 0205.843.502 Société coopérative à responsabilité limitée Vervierser Strasse 64-68 4700 Eupen				31-12-2011	EUR	54.263.509	4.104.827
BELGIQUE							
Parts a2e libérées	604.804	25					
Parts C2e	1						

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Parts Y2e	228.611						
Parts A2t	12						
Parts D2t	128.676						
Parts C2t	1						
Parts E	17.910						
INTERLUX (INTERCOMMUNALE POUR LA DISTRIBUTION D'ENERGIE DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG) BE 0204.360.687 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Patton 237 6700 Arlon BELGIQUE				31-12-2011	EUR	207.302.299	16.839.432
Parts a2e libérées	1.281.597	25					
Parts a2g libérées	128.167	25					
Parts C2e	1						
INTERMOSANE BE 0204.260.125 Société coopérative à responsabilité limitée Hotel de Ville 1 4000 Liège BELGIQUE				31-12-2011	EUR	113.258.184	10.022.567
Parts a2e libérées S2	724.489	25					
Parts a2g libérées	15						
Parts Y2	728.113						
Parts A2t libérées	80.345						
Parts CT	19.283						
Parts F	21.668						
SEDILEC BE 0222.548.583 Société coopérative à responsabilité limitée Av Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE				31-12-2011	EUR	225.227.342	18.458.371
Parts a2e	684.545	17,44					
Parts A2g	296.731	7,56					
SIMOGEL (SOCIETE INTERCOMMUNALE POUR LA DISTRIBUTION DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE DANS LA REGION DE MOUSCRON) BE 0201.258.172 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Gaz 16 7700 Mouscron BELGIQUE				31-12-2011	EUR	35.883.115	2.919.026
Parts A2E apports	122.721	12,57					
Parts a2g apports	121.404	12,43					

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Primes d'options sur commodities - non échues
Intérêts courus non échus sur swap d'intérêts sur emprunts
Facturation exploitation concernant centrales Chooz B et Tricastin
Taxe Nucléaire Allemande
Autres
Repo

Exercice
2.963.045
27.853.927
12.848.387
76.231.522
37.337.454
2.240.575

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.772.721.779	5.072.721.779

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation de capital

Codes	Montants	Nombre d'actions
	700.000.000	0
	5.772.721.779	121.715.135
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	121.715.135

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales sdvn

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération
GDF SUEZ SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	1.150.000.000 XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	1.150.000.000	0

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Déclarant	Types de droit de vote	Nombre de droits de vote déclaré	%
Genfina SCRL, place du Trône, 1			

1000 Bruxelles
Lié à GDF SUEZ SA
0,87

p.s.

1 059 769

GDF SUEZ SA
99,13
Place Samuel Champlain 1
F-92400 Courbevoie

p.s.

120 655 366

Total groupe GDF SUEZ SA
100,00

121 715 135

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Démantèlement des centrales classiques
 ONDRAF (STOCKAGE déchets nucléaires)
 Environnement
 Démantèlement Chooz B
 Charges liées à l'arrêt de la centrale de Tricastin
 Provision pour litiges
 Restructuration dans le cadre du déménagement vers bâtiments au Gare du Nord
 Restructuration Personnel

Exercice
44.752.664
10.200.126
104.176.079
162.841.408
56.481.170
33.547.208
8.296.182
38.312.017

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.539.328.517
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	33.882.363
Etablissements de crédit	8841	5.446.154
Autres emprunts	8851	1.500.000.000
Dettes commerciales	8861	330.000.000
Fournisseurs	8871	330.000.000
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	9.279.148

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	1.878.607.665
--	----	----------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	9.847.993.510
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées	8832	108.488.570
Etablissements de crédit	8842	221.300.000
Autres emprunts	8852	8.918.204.940
Dettes commerciales	8862	1.518.000.000
Fournisseurs	8872	1.518.000.000
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	355.891.689

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	11.721.885.199
--	------	-----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	9.672.295.701
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	245.064.932
Etablissements de crédit	8843	427.230.769
Autres emprunts	8853	9.000.000.000
Dettes commerciales	8863	3.259.530.865
Fournisseurs	8873	3.259.530.865
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	12.931.826.566
--	------	-----------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	
--	------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	34.668.395
Emprunts subordonnés	8932	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Electricité		8.469.455.393	9.100.780.796
Gaz		4.237.869.227	4.456.419.756
Autres énergies		839.000.184	845.185.111
Prestations de services et autres activités		225.386.561	135.850.178
Ventilation par marché géographique			
Belgique		8.124.451.270	7.161.486.922
France		807.132.354	1.160.792.230
Allemagne		1.549.754.246	1.988.616.278
Luxembourg		2.635.342	63.443.388
Pays-Bas		2.303.818.133	3.313.637.882
Italie		389.598.325	5.921.389
Pologne		227.738.702	186.636.976
Hongrie		102.077.244	147.470.014
Angleterre		133.918.715	344.445.476
Pérou		0	3.106.169
Thaïlande		14.240.889	30.580.150
Suisse		16.463.482	11.679.487
République Tchèque		0	49.901.493
Panama		23.425.335	14.260.597
Chili		27.598.252	51.025.012
Canada		0	726.233
Norvège		2.685.620	863.933
Danemark		662.705	2.689.949
Autres		110.486	906.000
Autriche		5.220.645	0
Chypre		5.618.011	0
Turquie		34.561.609	46.265
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	5.753	5.921
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5.718,6	5.900,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	8.283.967	8.591.649
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	441.266.574	432.336.491
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	129.796.633	142.313.116
Primes patronales pour assurances extralégales	622	63.598.364	249.432.631
Autres frais de personnel	623	30.516.834	27.254.917
Pensions de retraite et de survie	624	20.023.482	20.657.108
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-1.267.226	-1.006.807
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	6.451.243	11.463.555
Reprises	9111	1.111.036	5.445.106
Sur créances commerciales			
Actées	9112	2.613.403	4.421.818
Reprises	9113	2.161.667	11.702.032
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	203.364.063	254.231.632
Utilisations et reprises	9116	218.420.920	191.612.005
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	97.613.632	97.983.481
Autres	641/8	97.976.055	37.379.023
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	19	10

N° BE 0403.170.701

C 5.10

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
9097	13,1	22,8
9098	25.876	45.059
617	834.010	1.139.875

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Résultat d'une GIE

Réalisation interest rate swap

Intérêts moratoires

MAD Tihange

Garantie donnée

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.420.593	3.773.495
9126		
	0	29.135.093
	1.651.786	2.122.096
	0	8.493.399
	0	2.576.291
	3.621.535	2.994.396
	5.478.998	0
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement		
6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653	484.276	526.340
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560	1.168.350	629.524
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		
Différences de change non réalisées	4.782.497	14.137.410
Autres charges financières	0	-797.877
Réalisation cross currency swap	0	6.931.363
Réalisation MtM d'emprunt	0	9.882.237
Indemnité de remboursement d'emprunt	0	62.387.673
Charges bancaire	0	1.875.370
Différences de change réalisées	108.496.855	0
International Power - Options en GBP	36.830.763	0

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Contribution de répartition 2012 à la charge des exploitants nucléaires

Exercice
478.583.588

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction pour Revenus Définitivement Taxés (RDT's)
Résultat exonéré
Plus-values immunisées sur actions
Dépenses non admises (dont réduction de valeur sur action 167 Meur et moins-values 28 Meur)
Réserves taxées

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	-709.443.893
	629.383
	-184.048.620
	228.319.386
	11.043.803

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Déduction pour investissements
Revenus définitivement taxés

Latences passives
Ventilation des latences passives
reserves immunisées
capital et primes d'émission

Codes	Exercice
9141	751.007.320
9142	
	43.816.741
	707.190.579
9144	1.540.644.350
	953.407.542
	587.236.808

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	7.477.509.353	9.466.028.490
9146	7.437.390.321	9.855.608.993
9147	136.388.228	133.959.879
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>2.347.814.738</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	2.347.814.738
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
Garanties reçues		1.034.502.122
Montant à payer dans le cadre de location		321.582.208
Autres engagements opérationnels donnés		763.927.576
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Achats fermes d'immobilisations corporelles		46.903.331
Autres engagements opérationnel		173.405.153
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Souscription de titres		328.188.000
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	8.540.517.932
Marchandises vendues (à livrer)	9214	12.799.789.996
Devises achetées (à recevoir)	9215	5.195.545.030
Devises vendues (à livrer)	9216	5.251.806.174

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La société dispose de lignes de crédit non-utilisés de 1.100.000.000,00

Dérivés :

-Interest rate swap (IRS) 1.765.534.485,37
 -Cross currency swap (CCS) 651.628.735,77

N°	BE 0403.170.701	C 5.13
----	-----------------	--------

Souscription de titres

Electrabel s'est engagé à céder ses titres détenus dans les intercommunales wallonnes de distribution de gaz et électricité, conformément au dernier décret wallon. A Bruxelles, en vertu de conventions conclues avec les pouvoirs publics, Electrabel a cédé ses titres à fin 2012.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droits et engagements relatifs

Litiges importants et autres droits et engagements importants

- Engagement vis-à-vis de SIBELGA, en cas de retrait de commune(s) ou de liquidation de l'intercommunale, équivalant au montant non immédiatement exigible des capitaux - pensions versés aux agents retraités et à leurs ayants-droits 20.373.077,10 eur

Les lignes de crédit contractées et garanties par GDF-SUEZ, pour lesquelles Electrabel a un droit de tirage : 8.600.000.000 Euros (code 92500)

Electrabel possède des installations de production qui sont situées sur le site de certains clients. Compte tenu de la spécificité de ces investissements, des engagements de fourniture d'électricité et d'achat ferme existent entre parties mais ne permettent pas de qualifier les investissements comme des actifs mis en location-financement, ces actifs sont maintenus en immobilisations corporelles.

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Les membres du personnel d'exécution engagés avant le 01.01.2002 sont à 90 % affiliés à un plan de pension en capitalisation du type but à atteindre en step rate. La gestion de ce plan a été confiée à l'O.F.P. Elgabel. Son financement est réalisé au moyen de cotisations personnelles et d'allocations patronales.

Un plan de pension similaire couvre l'ensemble du personnel de cadres engagés avant le 01.05.1999 à travers l'O.F.P. Pensiobel et qui ont opté au 01.01.2007 pour le maintien de ce plan.

Dans la même optique, une assurance de Groupe a été souscrite pour environ 50% le personnel de direction.

Tous ces plans s'inspirent du plan prévu par la Convention Collective du 02.05.1952, auquel sont restés affiliés les membres du personnel ayant opté pour la liquidation sous forme de rente. Les compléments de pension de retraite permettent comme pensionné d'atteindre, pour une carrière complète, un ensemble de ressources égal à 75 % du dernier revenu annuel, compte tenu des dispositions légales en la matière. Ces compléments sont réversibles à 60 % sur la tête de la veuve ou du veuf et sont, le cas échéant, complétés par des allocations aux orphelins.

En cas de décès en service, des compléments de survie sont attribués aux ayants droit.

Conformément aux stipulations expresses de la convention collective citée ci-dessus, ces avantages répondent aux trois caractéristiques suivantes:

- le droit à un complément de pension ne naît qu'à l'âge de la retraite,
- ils sont pris en charges d'exploitation au même titre que les traitements,
- leur octroi est lié au sort des exploitations de la société.

Conformément à la loi les services prestés à partir du 01.01.2007 sont toutefois externalisés auprès de l'O.F.P. Elgabel. A titre indicatif, au 31/12/2012, l'engagement évalué selon la norme IAS 19 (Project Unit Credit Method) représente un montant net de 213.552 K€.

Les coûts des plans de pension à contributions définies ('primes fixes') sont, pour leur part, comptabilisés en charges lorsque les contributions sont versées. Ce type de régime est notamment applicable au personnel des principales sociétés du Groupe engagé après le 01.05.1999 pour le personnel de cadre et de direction et le 01.01.2002 pour le personnel d'exécution. Ces primes sont versées respectivement à l'O.F.P. Powerbel et à l'O.F.P. Enerbel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	47.657.242.295	38.008.886.471
Participations	280	47.637.041.049	37.988.177.894
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	20.201.246	20.708.577
Créances sur les entreprises liées	9291	3.157.615.855	1.798.029.428
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	3.157.615.855	1.798.029.428
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	29.223.668.579	21.905.144.196
A plus d'un an	9361	23.005.129.210	16.314.009.755
A un an au plus	9371	6.218.539.369	5.591.134.441
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	645.183.144	771.531.872
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	8.600.000.000	8.650.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	632.627.876	432.328.163
Produits des actifs circulants	9431	751.711	25.509.312
Autres produits financiers	9441	1.651.786	
Charges des dettes	9461	639.521.675	772.536.989
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	661.606	625.482.203
Moins-values réalisées	9491	8.800.000	295.553.946
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	18.556.664	203.350.063
Participations	282	18.556.664	92.317.574
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		111.032.489
Créances	9292	593.682	15.141.434
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	593.682	15.141.434
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	259.814
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.465.000
95061	
95062	
95063	110.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

Exercice	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette - 169 contracts	-301.277
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette Fair value Hedge - 9 contracts	235.412.925
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette Net Investment Hedge - 57 contracts	39.018.092
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Actif	3.268.420.153
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Passif	-3.025.807.413
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette Cash Flow Hedge - 1 contract	-2.511

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été voté en date du 26 avril 2011 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

GDF SUEZ SA
FR13542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

GDF SUEZ SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

GDF SUEZ SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	8.714.000
95071	1.450.000
95072	693.000
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	5.276,1	4.235,8	1.040,3
Temps partiel	1002	568,3	159,5	408,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5.718,6	4.358,6	1.360
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	7.651.312	6.169.323	1.481.989
Temps partiel	1012	632.655	175.518	457.137
Total	1013	8.283.967	6.344.841	1.939.126
Frais de personnel				
Temps plein	1021	581.935.864	467.190.573	114.745.291
Temps partiel	1022	48.800.913	13.546.679	35.254.234
Total	1023	630.736.777	480.737.252	149.999.525
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.826.725	19.684.707	6.142.018

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5.900,7		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	8.591.649		
Frais de personnel	1023	819.401.748		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	23.871.438		

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5.191	562	5.628,1
110	5.121	559	5.555,7
111	69	3	71,4
112	1		1
113			
120	4.201	153	4.319
1200	45	1	45,8
1201	1.553	94	1.627
1202	1.802	51	1.840,4
1203	801	7	805,8
121	990	409	1.309,1
1210	3		3
1211	158	115	246,7
1212	567	255	768,1
1213	262	39	291,3
130	1.951	93	2.025,3
134	3.240	469	3.602,8
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	13,1	
151	25.876	
152	834.010	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	223	7	228,4
210	135	5	138,8
211	88	2	89,6
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	384	14	394,7
310	210	12	219,2
311	174	2	175,5
312			
313			
340	4	1	4,8
341	110	5	113,7
342	11	1	11,8
343	259	7	264,4
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3.635	5811	1.121
Nombre d'heures de formation suivies	5802	249.600	5812	37.420
Coût net pour l'entreprise	5803	27.086.877	5813	4.176.163
dont coût brut directement lié aux formations	58031	27.086.877	58131	4.176.163
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	957	5831	294
Nombre d'heures de formation suivies	5822	12.663	5832	2.827
Coût net pour l'entreprise	5823	1.469.538	5833	335.947
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

XX. REGLES D'EVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais suivants:
-frais d'augmentation de capital : amortissement linéaire en 5 ans maximum
-frais d'émission d'emprunts : amortissement linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq années au maximum.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul. Une dette est reconnue pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part sur le coût moyen pondéré des quotas détenus et achetés à terme mais physiquement livrés et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir. En cas d'excédent de quotas, le produit n'est reconnu que lors de la réalisation de la vente de cet excédent.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par le groupe dans le cadre de ses activités de trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus grâce à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Une dette est reconnue pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que le Groupe ne détient pas.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. La rubrique III des immobilisations corporelles comprend la valeur de la quote-part financée par le groupe dans la puissance et l'énergie de la centrale de Chooz B, propriété d'EDF. Ces valeurs font l'objet d'un amortissement comme s'il s'agissait d'une centrale de production propre.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement et aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, tombe à zéro.

4. Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés dans le groupe jusqu'au 31.12.1983 pour financer la part du groupe dans le coût de la construction des unités de production nucléaire de Doel 3 et 4 ainsi que de Tihange 2 et 3 jusqu'à leur mise en exploitation sont inscrits dans les immobilisations corporelles du groupe dans les valeurs d'acquisition.

Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément sur sa durée d'amortissement en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

"20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation

"20 à 40 ans pour les installations de production d'électricité

"25 à 50 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques

"10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie

"10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage

"10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés non consolidées sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui ont fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et des frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette dans les livres.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode des prix moyens pondérés.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur vétusté, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires (organisées, sous le contrôle du Comité de suivi créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

b) Centrales classiques

Des provisions sont constituées pour couvrir les dépenses d'assainissement et de démolition des centrales classiques, sur base des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Netting du chiffre d'affaires trading

Conformément aux pratiques usuelles du secteur, le chiffre d'affaires relatif aux opérations de trading d'électricité et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés pour mémoire.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise certains instruments financiers. Au moyen de ceux-ci, Electrabel couvre les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles.

Cette règle consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la valeur des instruments financiers de la même manière que les opérations auxquelles ils se rapportent.

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading qui peuvent en résulter sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées à la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement portées en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réestimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et d'une prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente. Les écarts de conversion constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats, même s'il s'agit de bénéfices.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.5.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 5.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

Intervention de la Région Flamande, de la province et de la ville pour la restauration du "Havenwerf" à mechelen (amorti à 3% l'an)	Exercice	Exercice précédent
6.569,88		6.569,88
Subsides pour centrales :	2.414.022,73	3.766.925,28
Lorce		3.253,01
3.253,08		
Oostakker		9.410,32
9.410,28		
Rodenhuize	30.359,32	
30.359,40		
Ruien	2.341.395,99	
3.469.932,45		
Cogen Volvo		0,00
245.492,31		
Ford WindPark Gent	8.477,70	
8.477,76		
Zeebrugge Transportzone Wind	3.208,08	0,00
Volvo Cars Oostakker Wind	10.047,00	
0,00		
DSD Textiles Dendermonde Wind	7.172,40	0,00
Totale	2.420.592,61	
3.773.495,16		

C5.14 - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions significatives avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état XVIIIbis.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions significatives avec des parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel nous appartenons) sont publiées dans une annexe libre.

Electrabel Customer Solutions SA

Electrabel Customer Solutions (ECS) est une filiale à 95.8 % d'Electrabel s.a.. Cette filiale est en charge de la vente d'électricité et de gaz, de produits et services énergétiques à la clientèle résidentielle, aux petits professionnels et aux clients industriels en Belgique. En 2012, Electrabel a vendu de l'électricité, du gaz ainsi que des coûts de transport et des certificats verts et des prestations de services à ECS pour un montant de 3 771.5 millions d'euros au 31 décembre 2012 (3 782.7 millions d'euros au 31 décembre 2011). Electrabel a des créances commerciales vis-à-vis de ECS d'un montant de 423.6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (445.6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Sociétés intercommunales

Les sociétés Intercommunales mixtes auxquelles Electrabel est associée assurent la gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz en Belgique.

Les montants facturés par Electrabel se sont élevés à 87.3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (79.1 millions d'euros au 31 décembre 2011) tandis que les montants pris en charge au titre de coût d'infrastructure, certificats verts et services divers se sont élevés à 51.8 millions (63.2 million d'euros au 31 décembre 2011) d'euros.

Electrabel a également perçu des dividendes des intercommunales pour un montant de 107.2 millions d'euros en 2012 (318.7 millions d'euros en 2011)

Max Green SA

Electrabel détient une participation de 72% dans Maxgreen un joint venture avec Ackermans & van Haaren. Electrabel détient la centrale de Rodenhuize à Gand qui est une centrale biomasse. Max Green est l'exploitant de cette centrale suite à un contrat de " tolling " avec Electrabel. Max Green a acheté pour 178.5 millions d'euros de combustibles et tolling fees à Electrabel (90.2 millions d'euros en 2011) et a vendu pour 193.0 millions d'euros d'électricité et certificats verts à Electrabel (98.2 millions d'euros en 2011).

Pour les partenaires suivants, Electrabel est le partenaire privilégié sur les marchés de gros. Cela implique une gestion centralisée des droits d'émission, l'approvisionnement d'électricité et gaz en cas de besoins plus élevés que la production et l'achat des excédents de production d'électricité ou de gaz en cas de surplus de production par rapport aux besoins.

Dunamenti Power plant closed LTD

Dunamenti Power plant closed LTD, une participation de 74.84% pour le groupe exploite une centrale en Hongrie. Electrabel détient directement 50.31% de cette participation et indirectement 24.51% via GDF Suez Energia Holding Hungary ZRT. Electrabel a acheté pour 149.5 millions d'euros d'électricité et de droits d'émission CO2 (206.9 millions d'euros en 2011) et a vendu pour 60.1 millions d'euros d'électricité et des droits démissions (134.8 millions d'euro's en 2011).

C6. Bilan sociale

En tant qu'employeur, Electrabel garantit d'assurer pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels

Rapport présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL S.A. du 23 avril 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL S.A. au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2012.

L'année 2012 a été mouvementée pour ELECTRABEL qui clôture pour la première fois de son histoire un exercice en perte. Plusieurs facteurs ont en effet impacté la performance des activités en Belgique.

Au niveau de la production d'électricité, des événements inattendus ont diminué la disponibilité du parc de production. Citons par exemple l'arrêt partiel de Tihange 1 pendant tout le premier semestre de l'année suite à un bris d'alternateur, les arrêts prolongés de Doel 3 et Tihange 2 suite à la détection de défauts dus à l'hydrogène datant du forgeage des cuves (voir « Faits marquants ») ou encore les dégâts mécaniques à la centrale au gaz de Saint-Ghislain.

La conjoncture économique a de son côté eu des effets négatifs visibles sur les activités commerciales. De plus, la percée structurelle des énergies renouvelables (surtout en Allemagne) ainsi que la baisse des prix de certaines matières premières (notamment le charbon) et du CO₂ ont entraîné une baisse des prix sur les bourses d'échange d'électricité, baisse qui fera sentir ses effets dans le futur. Sur le marché résidentiel, le gouvernement belge a gelé les prix du gaz et de l'électricité entre avril et décembre. Il a aussi multiplié les initiatives encourageant les consommateurs à comparer les offres et à changer facilement de fournisseur ce qui dans un marché très concurrentiel a accéléré la dynamique.

Enfin, l'année 2012 a été marquée par un contexte politique et réglementaire défavorable à ELECTRABEL. Le gouvernement fédéral belge a décidé de fermer définitivement les centrales nucléaires de Doel 1 et Doel 2 en 2015, de mettre à la disposition du marché la capacité de production de Tihange 1 prolongée de dix ans et de porter la contribution nucléaire de 250 à 550 millions d'euros. Ces décisions sont en contradiction avec le protocole signé en 2009 entre le Groupe et l'Etat belge. De nouvelles taxes et charges ont vu l'économicité des centrales belges se dégrader : nouveaux tarifs d'injection ELIA (invalidés par la Cour d'Appel de Bruxelles en février 2013), certificats verts, ...

Dans ce contexte difficile, l'expertise et la rigueur d'ELECTRABEL ont toutefois été régulièrement saluées :

- l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a reconnu l'excellent suivi d'ELECTRABEL à la mission OSART (*Operational Safety Review Team*) menée à la centrale de Doel en 2010 par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la sécurité ;

- dans le cadre des tests de résistance européen, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a conclu que les centrales de Doel et Tihange pouvaient résister sans risque à des conditions extrêmes et garantir les fonctions de sécurité essentielles. L'ENSREG (*European Nuclear Safety Regulation Group*) a de son côté affirmé que les centrales nucléaires belges comptent parmi les plus fiables d'Europe ;
- en plus de la mise en service de nouveaux parcs éoliens, le consortium auquel participe ELECTRABEL a obtenu la dernière concession d'installations éoliennes *offshore* en mer du Nord (projet Mermaid).

En décembre 2012, ELECTRABEL a annoncé un nouveau positionnement commercial pour l'électricité ainsi que pour le gaz ; pour ce dernier, cela a été rendu possible grâce à la renégociation favorable des contrats d'approvisionnement à long terme, contrats historiquement conclus à la demande des autorités belges et dont le prix est indexé sur le pétrole. Cette nouvelle offre positionne ELECTRABEL comme le fournisseur qui propose un prix avantageux, des services irréprochables et la garantie d'un label « produit localement ». Au niveau interne, un plan de performance ambitieux a été annoncé fin 2012 pour réduire les coûts, en ce compris les coûts de personnel. ELECTRABEL va ainsi accroître son efficacité à tous les niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne les activités internationales d'ELECTRABEL SA, 2012 aura été marquée par la finalisation en juin de l'acquisition des parts détenues par les actionnaires minoritaires d'International Power (IP), leader mondial de la production indépendante d'électricité. IP, qui exerce ses activités en Amérique du Nord, en Amérique latine, au Royaume-Uni & Europe, au Moyen-Orient, Turquie et Afrique (META), en Asie et en Australie, est dès lors depuis détenue à 100% par ELECTRABEL SA.

1. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL S.A. ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

Ces comptes, comparés à ceux de l'exercice précédent, font apparaître les chiffres ci-après (en millions d'euros : M€) :

1.1 Compte de résultats abrégé

M€	2011	2012	Δ
Chiffre d'affaires	14 538	13 772	(766)
Production immobilisée	88	101	13
Autres produits d'exploitation	658	586	(72)
Coût des ventes et des prestations	(14 161)	(13 814)	347
Résultat d'exploitation	1 123	645	(478)
Résultat financier	(59)	(223)	(164)
Résultat exceptionnel *	134	(548)	(682)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	1 198	(126)	(1 324)
Impôts différés	11	11	
Impôts sur le résultat	(13)	9	22
Bénéfice (Perte) de l'exercice	1 196	(106)	(1 302)
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	32	57	25
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1 229	(49)	(1 278)

* dont contribution nucléaire : -479 MEUR en 2012 et -212 MEUR en 2011

L'exercice comptable se clôture par une perte de l'exercice de 106 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice de 1 196 millions d'euros en 2011.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 13 772 millions d'euros, en diminution de 5 % par rapport à 2011 résultant d'une évolution essentiellement organique.

- Les **ventes d'électricité** s'élèvent en 2012 à 8 470 millions d'euros contre 9 101 millions d'euros à fin 2011. Les volumes vendus (-6,7%) ainsi que les prix moyens par MWh sont en baisse dans tous les segments. C'est le segment Business qui a connu le recul le plus marquant, reflétant ainsi majoritairement les effets de la crise économique. Les ventes d'électricité ont également connu une diminution dans le segment des clients Résidentiels liée à une perte significative de parts de marché.
- Les **ventes de gaz** s'élèvent en 2012 à 4 238 millions d'euros contre 4 456 millions d'euros à fin 2011 : des prix moyens plus élevés n'ont pas permis de compenser une diminution globale de 17% des volumes vendus par rapport à 2011 essentiellement dans le segment Business. Le chiffre d'affaires du segment résidentiel a quant à lui légèrement progressé suite à une fin d'hiver 2011-2012 très rigoureux et à des températures moyennes annuelles inférieures à celles connues en 2011, et ce malgré une évolution défavorable des parts de marché.

- Les **ventes d'autres énergies** (principalement charbon, biomasse, combustible nucléaire et vapeur) sont restées globalement stables (-6 millions d'euros) pour s'établir à 839 millions d'euros.
- Les **prestations de services et autres activités** s'élèvent à 225 millions d'euros contre 136 millions d'euros en 2011. Elles représentent principalement la refacturation de prestations de services et de coûts (contributions nucléaires par exemple) aux indivisaires et sous-tireurs nucléaires et à ELIA pour les services auxiliaires ainsi que le résultat des activités de trading.

Les **autres produits d'exploitation** diminuent de 72 millions d'euros en 2012 pour s'établir à 586 millions d'euros, en raison principalement d'une diminution en 2012 des récupérations de coûts de services et prestations internes faisant l'objet d'une refacturation au sein du Groupe. Cette diminution reflète pour partie une diminution des charges de biens et services divers.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 645 millions d'euros, en diminution de 43% par rapport à 2011.

Outre l'évolution des ventes et prestations, la **diminution du résultat d'exploitation** s'explique comme suit :

- une diminution globale des marges sur le gaz et, en particulier, sur l'électricité compte tenu d'un taux de disponibilité de nos centrales nucléaires en forte baisse par rapport à 2011 (74% vs. 89% en 2011) suite aux arrêts forcés de Doel 3 et de Tihange 2 imposés par l'AFCN pendant plusieurs mois de l'année 2012 (7,5 mois au total) et à l'indisponibilité de Tihange 1 pendant la quasi-totalité du premier semestre 2012 ;
- des coûts d'exploitation maîtrisés mais majoritairement fixes, et donc non couverts lors des indisponibilités des centrales nucléaires (Tihange 1 et 2, Doel 3) et thermiques (St-Ghislain) ;
- l'effet des mesures réglementaires prises par les autorités fédérales (nouveaux tarifs d'injection ELIA¹) ;
- la diminution des charges salariales consécutive à la prise en charge en 2011 d'une prime unique aux fonds de pensions et à
- l'augmentation des autres charges d'exploitation essentiellement suite à forte baisse de valeur des droits d'émission de CO₂ cédés en 2012. Les autres charges d'exploitation incluent également 98 millions d'euros de taxes opérationnelles (précompte immobilier, taxes sur les radiations ionisantes, force motrice, captage d'eau etc.).

Le **résultat financier** s'établit à -223 millions d'euros, en diminution par rapport à 2011. Le niveau de dividendes reçus est resté stable grâce à la participation en International Power qui a permis de compenser la baisse des dividendes des Intercommunales flamandes (diminution des participations détenues en 2011) et wallonnes, ainsi qu'une diminution des dividendes en provenance des autres filiales et des intérêts sur prêts aux filiales. Les charges des dettes augmentent avec l'endettement tandis que les autres charges financières sont négativement impactées par des pertes de changes.

¹ Cfr. 5.1 ci-après

Le **résultat exceptionnel** de l'année est une perte de -548 millions d'euros composée principalement des éléments suivants :

- les plus-values réalisées sur la cession de participations pendant l'année dont principalement celle relative à la cession de SIBELGA (plus-value de 128 millions d'euros) ;
- les réductions de valeur actées sur des immobilisations financières à hauteur de 176 millions d'euros qui reflètent l'impact d'une dégradation durable des conditions économiques et/ou réglementaires sur la profitabilité future de certaines filiales ;
- la quote-part d'ELECTRABEL (479 millions d'euros) dans la contribution de 550 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires pour l'exercice 2012, telle que prévue par la loi du 27 décembre 2012. Cette contribution est en forte augmentation - 267 millions d'euros - par rapport à 2011 suite à l'ajout d'une contribution de répartition complémentaire à la contribution de répartition dite de base de 212 millions d'euros incorporant un principe de dégrèvement dégressif.

Le résultat exceptionnel de 2011 avait été marqué par des plus-values sur cession de participations d'un niveau exceptionnel.

Le **transfert aux réserves immunisées et à l'impôt différé** résulte de l'immunisation des plus-values dégagées lors de la cession des centrales de Langerlo et Vilvoorde à E.ON en 2009 et des cessions de participations dans des Intercommunales.

Suite à la perte de l'exercice, l'**impôt sur le résultat de l'exercice 2012** est nul.

Le **résultat de l'exercice avant impôts** est une perte de 126 millions d'euros. Il s'agit toutefois d'un résultat comptable et non d'un résultat fiscal. Afin de déterminer la **base taxable**, il convient, en application du **code des impôts sur les revenus**, de corriger ce résultat comptable à concurrence (1) des transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées et (2) des éléments appelés *sources de disparités entre le bénéfice avant impôts et le bénéfice taxable estimé*. Les principales sources – en valeur - de disparités sont relatives aux activités d'investissement d'ELECTRABEL dans ses filiales en Belgique et à l'étranger et concernent des revenus non taxables ou des charges non déductibles en Belgique tels que les plus- et moins-values réalisées lors de la cession de participations (plus-values fiscalement immunisées), les réductions de valeurs actées sur les participations détenues (dépenses non admises) et les dividendes reçus de participations (revenus définitivement taxés). Le même exercice de correction du résultat de l'exercice avant impôts appliqué aux exercices précédents met en évidence que la société est imposée au taux de l'impôt des sociétés, à savoir 33,99%.

Le tableau ci-après détaille le passage du **résultat comptable de l'exercice avant impôts** au **résultat taxable estimé**.

<i>en M€</i>	2011	2012
Résultat de l'exercice avant impôts	1.198	(126)
Prélèvements sur les impôts différés	11	11
Prélèvements sur les réserves immunisées	32	57
Variation des réserves taxées	202	11
Dépenses Non Admises ⁽¹⁾	1.075	228
Plus-values immunisées sur cessions de participations	(1.375)	(184)
Revenus Définitivement Taxés/RDT (dividendes) (95%)	(954)	(709)
Déduction pour intérêts notionnels ⁽²⁾	-	-
Revenus étrangers exonérés d'impôt belge	(20)	(1)
Utilisation de RDT reportés ⁽³⁾	(6)	-
Déduction pour investissements ⁽³⁾	(15)	-
Résultat Taxable estimé	148	(713)
Impôt des sociétés	51	-

⁽¹⁾ Inclut les réductions de valeur et les moins-values de cession sur participations

⁽²⁾ ELECTRABEL n'est pas éligible à l'avantage des intérêts notionnels

⁽³⁾ Dédectible en cas de base taxable positive

Malgré la perte fiscale estimée de l'exercice, il faut toutefois relever qu'ELECTRABEL est un contributeur fiscal important pour le budget de l'Etat, des Régions et des pouvoirs locaux.

Le tableau suivant donne un aperçu des taxes et impôts payés par la société :

<i>en M€</i>	2011	2012	Δ
Impôt sur les sociétés	(51)	-	(51)
Contribution nucléaire*	(212)	(479)	267
Taxes d'exploitation **	(98)	(98)	-
Total	(361)	(577)	216

* Montant brut

** Préc. immobilier, taxes sur force motrice, captage d'eau, radiations

Une mise en perspective des taxes et impôts - 577 millions d'euros en 2012 et 361 millions d'euros en 2011 – par rapport aux résultats respectifs met en évidence un accroissement significatif de la pression fiscale conduisant ELECTRABEL, dans un contexte économique difficile et tenant compte de résultats exceptionnels moins importants, à clôturer son **premier exercice en perte** depuis sa création.

Suite aux événements précités, le **résultat** de l'exercice à affecter s'élève à une perte de **- 49 millions d'euros** contre un bénéfice de **1 229 millions d'euros** en 2011.

1.2 Bilan abrégé (après affectation du résultat)

Actif

M€	2011	2012	△
Actifs immobilisés	41 384	50 616	9 232
Immobilisations incorporelles	801	646	(155)
Immobilisations corporelles	2 122	2 082	(40)
Immobilisations financières	38 461	47 888	9 427
Actifs circulants	4 861	5 895	1 034
Créances à plus d'un an	720	561	(159)
Stocks et commandes en cours d'exécution	295	301	6
Créances à un an au plus	3 695	4 845	1 150
Valeurs disponibles	39	28	(11)
Comptes de régularisation	112	160	48
Total de l'actif	46 245	56 511	10 266

Les **immobilisations incorporelles** diminuent de 155 millions d'euros suite à une réduction des stocks de quotas d'émission de CO₂. Par contre, les certificats verts détenus augmentent pour répondre aux nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de 40 millions d'euros. Les investissements de l'année s'élèvent à 187 millions d'euros et les amortissements à 219 millions d'euros. Les investissements sont consacrés au développement et à la modernisation permanente du parc de production classique et nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 130 millions d'euros pour améliorer le fonctionnement et la sécurité des installations. Outre les investissements effectués dans le parc nucléaire, des projets importants ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation en énergie éolienne (notamment sur les sites de Bekaert, Frasnes-Lez-Anvaing, Poperinge, Sint-Gillis-Waas et Leuze-en-Hainaut) et à la centrale de pompage de Coe.

Les **immobilisations financières** augmentent de 9 427 millions d'euros résultant de la finalisation fin juin 2012 de l'acquisition du solde des 30,26% d'actions détenues par les actionnaires minoritaires de International Power Plc dont ELECTRABEL avait déjà acquis une participation de 69,74% en 2011. La participation de 30% dans l'intercommunale SIBELGA, le gestionnaire de réseaux bruxellois du gaz et de l'électricité, a été cédée dans sa totalité à l'intercommunale de financement Interfin, ce qui explique la diminution des participations dans des entreprises avec un lien de participation. Cette opération s'inscrit dans la continuité des accords précédemment convenus entre le Groupe et le secteur public dans le contexte de la libéralisation des marchés de l'énergie et de la volonté de l'Union européenne et du législateur belge de renforcer l'indépendance des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution.

Rappelons que les participations dans les Intercommunales flamandes sont présentées depuis 2011 sous la rubrique *Autres immobilisations financières* compte tenu de la perte d'influence notable survenue en 2011.

Les **créances à plus d'un an** diminuent de 159 millions d'euros à mettre principalement en relation avec les acomptes payés à E.ON pour les livraisons futures d'énergie dans le cadre de l'accord d'échange de capacités conclu en 2009.

L'évolution des **créances à un an au plus** (1 150 millions d'euros) principalement relative aux activités de gestion de l'énergie est équivalente à l'évolution des dettes commerciales du même type.

Passif

M€	2011	2012	△
Capitaux propres	18 820	22 213	3 393
Provisions et impôts différés	875	850	(25)
Dettes	26 550	33 448	6 898
Dettes à plus d'un an	18 267	24 654	6 387
Dettes à un an au plus	7 942	8 494	552
Comptes de régularisation	341	300	(41)
Total du passif	46 245	56 511	10 266

Les capitaux propres augmentent de 3 393 millions d'euros suite principalement aux effets compensés, d'une part, d'une augmentation de capital de 700 millions d'euros souscrite et libérée entièrement par le Groupe avec une prime d'émission de 2 800 millions d'euros, et à la perte de l'exercice, d'autre part.

Pour s'adapter à un environnement économique contracté et en mutation, et suite à une pression réglementaire accrue, ELECTRABEL a mis en place un plan de performance pour améliorer son efficacité et pour soutenir durablement sa stratégie. Une **provision pour restructuration** de 41 millions d'euros a été actée dans ce contexte, plus que compensée par une diminution des provisions pour grosses réparations et maintenances.

Les **dettes** augmentent de 6 898 millions d'euros.

Les **dettes à plus d'un an** augmentent de 6 387 millions d'euros, suite à :

- une augmentation de la dette financière à long terme de 6 428 millions d'euros relative au financement du rachat des minoritaires d'International Power ;
- une augmentation des dettes commerciales (+ 151 millions d'euros), liée aux prestations réalisées par SYNATOM pour ELECTRABEL dans le cadre des activités nucléaires ;
- partiellement compensée par une diminution des autres dettes de 192 millions d'euros principalement en relation avec les acomptes reçus d'E.ON pour les livraisons futures d'énergie dans le cadre de l'accord d'échange de capacités conclu en 2009.

Les **dettes à un an au plus** augmentent de 552 millions d'euros, principalement suite à :

- une augmentation des dettes commerciales à hauteur de 1 262 millions d'euros expliquée par :
 - o une augmentation des dettes fournisseurs relatives aux activités de gestion de l'énergie équivalente à l'évolution des créances commerciales du même type ;
 - o une augmentation de la contribution nucléaire due à l'Etat par l'intermédiaire de SYNATOM de 267 millions d'euros ;
- une diminution des dettes à plus d'un an échéant dans l'année de l'ordre de 585 millions d'euros et une augmentation des dettes financières de 297 millions d'euros, à analyser dans leur globalité avec les dettes à long terme ;
- une diminution des dettes salariales et sociales de 180 millions d'euros qui incluaient en 2011 une prime unique de 171 millions d'euros ;
- une diminution des « Autres dettes » de 265 millions d'euros résultant du remboursement de billets de trésorerie émis en 2010 (-430 millions d'euros), de la diminution des certificats verts/quotas de CO₂ à remettre (-75 millions d'euros) et d'une augmentation des garanties reçues en cash de GDF SUEZ TRADING (+254 millions d'euros).

2 Evolution des activités et faits marquants

ELECTRABEL a été confrontée en 2012 à une pression politique et réglementaire accrue ainsi qu'à plusieurs événements imprévus. En Belgique, la concurrence sur le marché de l'énergie a joué comme jamais auparavant et a été attisée par un flux d'informations négatives souvent inexacts au sujet d'ELECTRABEL et par des déclarations et des initiatives émanant de divers milieux. La position d'ELECTRABEL sur le marché belge a de ce fait été soumise à une forte pression. Le Gouvernement a également pris plusieurs décisions concernant le futur approvisionnement énergétique du pays, et plus particulièrement la durée de vie des centrales nucléaires. Ces décisions sont contraires au protocole d'accord signé en 2009 entre GDF SUEZ et l'Etat belge et hypothèquent le développement des activités de l'entreprise sur son marché domestique. Sur le plan opérationnel, des problèmes au niveau des cuves de certains réacteurs nucléaires², mis hors service pendant plusieurs mois³, ont eu un effet négatif majeur sur le résultat de l'entreprise.

Dans ce contexte difficile, ELECTRABEL a continué à se profiler en tant que partenaire fiable pour ses clients, un partenaire qui assume pleinement sa responsabilité sociale sans renoncer aux principes de base et aux orientations que défend l'entreprise :

- une approche clients basée sur un partenariat et qui, en plus de proposer un prix compétitif, met l'accent sur la qualité du service et des services énergétiques avec une valeur ajoutée ;
- un parc de production efficace, diversifié et local à proximité du client, capable d'assurer l'approvisionnement énergétique de manière économique et durable ;
- le respect des engagements pris à l'égard des clients, des travailleurs et des autorités publiques ;
- la contribution au bien-être économique par l'intermédiaire des investissements et de l'emploi ;
- l'engagement en faveur de la recherche et de l'innovation afin de relever les défis énergétiques et d'anticiper la transition énergétique ;
- la concrétisation d'une responsabilité sociale et d'un engagement local, en accordant une attention particulière aux démunis ;
- une communication claire et transparente avec les parties prenantes.

Au grand international, l'acquisition des 100% du capital d'IP constitue un développement stratégique majeur et renforce la plateforme unique de développement du Groupe dans les pays à forte croissance. L'effet positif de la croissance enregistré dans ces marchés a pâti d'une conjoncture difficile dans les marchés matures.

2.1 Une part de marché sous pression

ELECTRABEL a vu sa part de marché en Belgique diminuer fortement en 2012. Celle-ci a été ramenée à 59% pour l'électricité (-9%) et à 51% pour le gaz naturel (-7%). La perte nette s'élève à 378.070 clients pour l'électricité et à 267.680 clients pour le gaz naturel.

Divers facteurs expliquent cette évolution. L'entreprise se trouvait dans une position commerciale défavorable en raison des contrats à long terme qu'elle avait antérieurement conclus à la demande des autorités belges pour couvrir ses achats de gaz naturel, tandis que ses concurrents s'approvisionnent en gaz naturel moins cher sur les marchés de gros. En outre, le

² Représentant 18% de la production d'électricité en Belgique

³ Voir 2.7 *La sûreté des centrales nucléaires* et 5. *Événements importants survenus après la date de clôture*

nombre de fournisseurs opérant sur le marché de l'énergie a augmenté et les achats groupés ont rencontré un succès croissant (associations de consommateurs, Provinces...). Les actions et les déclarations souvent « agressives » de décideurs politiques incitant à changer de fournisseur, lesquels se concentrent presque exclusivement sur l'élément de prix alors qu'ELECTRABEL mise sur la prestation de services et la sécurité de l'approvisionnement, ont également eu une forte influence.

2.2 Repositionnement commercial en Belgique

Afin de renforcer sa position concurrentielle et de se repositionner au niveau commercial, ELECTRABEL a proposé en 2012 de nouveaux prix à l'avantage de ses clients. En avril, elle a annoncé une baisse de plus de 10 % pour ses prix fixes (composante énergétique) pour l'électricité et le gaz naturel. L'entreprise a également supprimé l'indemnité de rupture en cas de résiliation anticipée du contrat.

Après la décision de gel des prix imposée par le gouvernement à tous les fournisseurs d'avril à décembre 2012, ELECTRABEL a annoncé en décembre 2012 qu'elle réduirait de manière substantielle ses prix de l'énergie (jusqu'à -10% sous le prix gelé de l'électricité et jusqu'à -16% pour le gaz naturel) à partir du 1er janvier 2013. Cette mesure, valable pour les clients existants et pour les nouveaux clients, ainsi que pour toutes les formules de prix, a été automatiquement appliquée. Les clients *par défaut* qui n'avaient pas encore opté pour une formule tarifaire ont été basculés vers un contrat plus avantageux. L'entreprise a également appliqué à partir de janvier – trois mois avant la date fixée par le gouvernement – de nouveaux paramètres d'indexation. Ceux-ci prévoient, pour le gaz naturel, un découplage progressif des prix du gaz et du pétrole et, en ce qui concerne l'électricité, l'instauration d'un lien avec les prix en vigueur sur les marchés de gros.

2.3 Nouveaux contrats

Malgré les conditions de marché difficiles, l'offre commerciale d'ELECTRABEL a de nouveau réussi à convaincre plusieurs gros clients. En Belgique, l'entreprise a notamment conclu des contrats de fourniture avec la STIB (électricité verte), Infrabel (électricité) et BASF (gaz naturel). Elle a également remporté un marché public avec les autorités fédérales pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité verte à tous les bâtiments publics fédéraux en 2013.

2.4 Miser sur la prestation de services et les services énergétiques

Le projet *Customer Care*, lancé par ELECTRABEL en 2010 afin d'améliorer sa prestation de service, s'est poursuivi en 2012. L'entreprise a par exemple été une des premières sur la nouvelle plateforme *iWanthelp*. Grâce à cette nouvelle application smartphone, les clients peuvent contacter plus facilement et plus rapidement le service clients. Les indicateurs de prestation liés au projet *Customer Care* évoluent favorablement et peuvent être suivis de manière permanente sur le site internet d'ELECTRABEL www.electrabel.be/fr/particulier/our-commitment.

L'entreprise s'est d'ailleurs classée en 2012 parmi les meilleures dans les études comparatives réalisées par les instances de régulation régionales au sujet de la prestation de service des fournisseurs d'électricité.

ELECTRABEL a également lancé une nouvelle version améliorée de son portail Internet *Energy Manager*, qui présente aux clients une multitude de conseils en matière d'économies d'énergie, et a commercialisé la *Smart Energy Box* et le *Smart Thermostat Touch*, deux solutions innovantes permettant de gérer plus efficacement à distance la consommation d'énergie des appareils électriques et le réglage de la température à l'intérieur des habitations.

Dans le domaine de la mobilité durable, elle a présenté le *Car-Plug*, une solution de rechargement sûre, rapide et intelligente pour les voitures 100% électriques ou hybrides Plug-in.

ELECTRABEL a développé une solution intégrale pour ses clients business souhaitant mettre en œuvre un plan de mobilité durable. Un réseau de points de rechargement rapide *CarPlug* a par exemple été installé à divers endroits sur le site de la RTBF.

2.5 L'énergie renouvelable, élément du mix énergétique

ELECTRABEL se distingue de nombreux autres fournisseurs d'énergie de par son propre parc de production d'électricité local, au sein duquel l'énergie nucléaire, les combustibles fossiles et les sources d'énergie renouvelables jouent chacun leur rôle. Ce mix énergétique permet de garantir l'approvisionnement de ses clients à des conditions stables.

En 2012, l'entreprise a continué à investir dans des moyens de production proches de ses clients. Elle a mis en service son vingt-deuxième parc éolien sur le site de **Bekaert** à Zwevegem (trois turbine de 2,05 MW chacune) et a finalisé la construction du parc éolien de **Frasnes-lez-Anvaing** (4,1 MW). Elle a lancé un «**blog éolien**» www.electrabel-wind.be pour informer en toute transparence les riverains sur ses projets éoliens et répondre à leurs questions.

Fin juin 2012, la dernière concession relative à l'installation d'éoliennes en mer du Nord a été attribuée à **Mermaid**, une collaboration regroupant ELECTRABEL (35%) et le consortium Otary, qui réunit Aspiravi, DEME, Electrawinds, Nuhma, Power@Sea, Rent-A-Port, Socofe et SRIW Environnement. Il s'agit du plus grand des sept parcs éoliens offshore devant la côte belge, avec une puissance d'environ 450 MW. Des convecteurs d'énergie houlomotrice fourniront une capacité supplémentaire de 20 MW. La réception du projet est prévue fin 2017. La production annuelle couvrira la consommation de 500 000 ménages belges.

ELECTRABEL a également conclu un contrat d'achat de l'électricité verte qui sera produite par le parc éolien offshore de **Northwind** à partir de 2014.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de l'objectif de l'entreprise de disposer d'ici 2015 d'un parc de production utilisant des sources d'énergie renouvelables (la biomasse et l'énergie éolienne principalement) pour pouvoir intégralement couvrir la consommation d'un million de ménages belges avec de l'énergie verte.

2.6 Un parc de production efficace

Le maintien à niveau ou l'amélioration des performances de son parc de production constitue une priorité constante pour ELECTRABEL. En 2012, la centrale TGV d'Amercœur 1 a subi sa première grande révision depuis le repowering de 2009, durant laquelle les modifications et les contrôles nécessaires ont été réalisés. La centrale de Knippegroen, mise en service en 2010, a connu sa première révision. À la centrale de Coo 1, des équipements ont été remplacés et le bassin supérieur a été vidé pour permettre la réalisation de travaux.

Le 30 mars 2012, ELECTRABEL a officiellement arrêté les unités 3 et 4 (mises en service respectivement en 1967 et en 1966) de sa centrale charbon-biomasse de Ruien. La taxe fédérale sur le charbon, la suppression des droits d'émission nationaux de CO₂ et la diminution de moitié des certificats électricité verte relatifs à la biomasse sont à l'origine de cette décision. Pour des raisons similaires, ainsi qu'en raison de l'instauration de nouveaux tarifs d'injection par Elia pour les centrales raccordées au réseau de transport avant octobre 2002, ELECTRABEL a également fait part de son intention de fermer en 2013 les unités 5 et 6 de la centrale de Ruien (mises en service respectivement en 1973 et 1974) et l'unité 5 des Awirs (mise en service en 1973), qui ne sont plus économiquement rentables.

En octobre, une explosion s'est produite à la centrale TGV de Saint-Ghislain sans faire de victime, entre la sortie de la turbine au gaz et la chaudière de récupération, lors du redémarrage au terme d'une série de tests. Cet incident a entraîné la mise à l'arrêt de la centrale jusqu'à la fin de l'année. La centrale a redémarré en janvier 2013 après réparation des dommages.

2.7 La sûreté des centrales nucléaires, une priorité

La sûreté nucléaire est une priorité majeure pour ELECTRABEL. Ce thème a occupé le devant de la scène en 2012.

Le test du Plan d'urgence nucléaire national organisé tous les trois ans par les autorités s'est déroulé en novembre 2012, au sein et autour de la centrale nucléaire de Tihange. Cet exercice à grande échelle relatif au plan d'urgence (baptisé « Pégase 2012 ») a testé les procédures prévues par les plans d'urgence et d'intervention des autorités, d'ELECTRABEL et de la centrale en situation réelle, sur base d'un scénario fictif, mais réaliste. Le test s'est globalement déroulé de manière positive. Les points perfectibles éventuels seront définis dans un programme d'action.

Au cours d'une mission OSART (Operational Safety Review Team), les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont vérifié dans quelle mesure la centrale nucléaire de Doel a donné suite aux points à améliorer dans le domaine de la sécurité définis en 2010. Dix des quinze points ont été traités, les cinq autres ont pour leur part enregistré des progrès majeurs. Le résultat réalisé par la centrale est supérieur à la moyenne obtenue par les autres centrales nucléaires à l'occasion d'un suivi OSART.

L'efficacité des contrôles et des procédures de contrôle est également apparue en été, lorsque l'utilisation d'une technologie de pointe à l'occasion de l'inspection des cuves des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 a permis d'observer des indications requérant des analyses et des examens complémentaires. ELECTRABEL a mis à l'arrêt les deux unités en attendant d'avoir la certitude que la poursuite de leur exploitation ne pose aucun risque en termes de sûreté. Au terme d'une investigation très détaillée menée en collaboration avec des experts externes, l'entreprise a remis fin 2012 un dossier technique détaillé, ainsi que ses conclusions concernant le redémarrage des deux réacteurs, à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Les résultats des investigations ont confirmé le constat initial, à savoir qu'il s'agit d'une part, de défauts dus à hydrogène stables formés pendant le processus de coulage et de forgeage, ainsi que d'autre part, l'intégrité des cuves de réacteur concernées. Le redémarrage immédiat de Doel 3 et Tihange 2 est donc, sur base de ces résultats, possible sans aucun risque pour la sûreté de l'exploitation. Début 2013, l'AFCN a souligné la qualité du rapport et a affirmé qu'aucun élément ne justifiait une fermeture définitive des unités. L'AFCN a cependant demandé des informations supplémentaires avant de remettre son avis final concernant le redémarrage au gouvernement belge, qui prendra la décision finale.

2.8 Tests de résistance

La centrale nucléaire de Fukushima a été gravement endommagée lors du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011. À la suite de cet événement, la Commission européenne a décidé de soumettre toutes les centrales nucléaires d'Europe à des tests de résistance afin d'analyser une nouvelle fois les marges de sécurité dont elles disposent. L'AFCN a analysé les rapports rédigés par ELECTRABEL pour ses centrales de Doel et Tihange, en concluant que celles-ci pouvaient résister sans risque à des conditions extrêmes et garantir les fonctions de sécurité essentielles. Les rapports de toutes les centrales européennes ont ensuite été évalués et comparés entre eux par le *European Nuclear Safety Regulation Group* (ENSREG). Dans son rapport, l'ENSREG affirme que les centrales nucléaires belges comptent parmi les plus fiables.

Le 31 décembre 2012, l'AFCN a transmis le plan d'action national relatif aux tests de résistance à l'ENSREG. Ce plan présente les mesures d'amélioration techniques et organisationnelles visant à relever la sûreté des centrales nucléaires et le planning de ces mesures. Les points d'action les plus importants portent notamment sur la protection contre les tremblements de terre et les inondations et sur la fourniture d'électricité de secours.

2.9 Plan d'équipement

En juillet, le gouvernement a trouvé un accord concernant les futurs moyens de production énergétique et la sortie du nucléaire en Belgique. Il prévoit la fermeture de Doel 1 et 2 en 2015, la prolongation de Tihange 1 jusqu'en 2025, la mise à disposition du marché de 1 000 MW de capacité nucléaire issue de Tihange 1, le développement d'un mécanisme visant à encourager les investissements dans de nouvelles capacités, ainsi que les mécanismes d'intervention en cas de fermeture des centrales thermiques existantes.

Avec ce calendrier de fermeture relatif à Doel 1 et 2, le gouvernement n'a pas respecté le protocole d'accord conclu en octobre 2009 entre l'État belge et GDF SUEZ. Ce protocole d'accord prévoyait la prolongation de la durée de vie de ces centrales de 10 ans. La mise à disposition de 1 000 MW constitue de surcroît une ingérence dans le droit de propriété de l'entreprise, dont les modalités de mise en œuvre (non encore définies) détermineront la légalité.

2.10 Contribution nucléaire plus que doublée

La décision du gouvernement de prélever pour 2012 une contribution nucléaire de 550 millions d'euros (dont 479 millions d'euros pour ELECTRABEL) à la charge des producteurs nucléaires, soit plus du double par rapport à 2011, constitue elle aussi une violation du protocole d'accord. Celui-ci prévoyait en effet une contribution du Groupe à hauteur de 215 à 245 millions d'euros. Les possibilités de recours sont à l'examen.

2.11 Préparer la sortie et la prolongation du nucléaire

Dans l'attente des conditions que le gouvernement définira concernant la sortie du nucléaire, ELECTRABEL a pris en 2012 ses responsabilités en préparant la fermeture de Doel 1 et 2 en toute sécurité, leur démantèlement ultérieur, ainsi que la prolongation de la durée de vie de Tihange 1.

L'entreprise a mis sur pied à Doel un projet intitulé «Programme de fermeture» composé de trois éléments : l'arrêt définitif, la création d'une installation de gestion des déchets et l'obtention du permis de démantèlement. Pour Tihange, un vaste plan d'action pluriannuel a été conçu visant, d'une part à assurer le suivi et la gestion du vieillissement des installations et, d'autre part, à rapprocher la conception de la centrale des centrales les plus modernes. Le Groupe GDF SUEZ doit encore prendre une décision définitive concernant ce *Long Term Operation* (LTO), qui implique un investissement d'environ 590 millions d'euros, sur base des conditions de rémunérations à établir par le gouvernement.

2.12 Responsabilité sociale

Sur le plan de la responsabilité sociale, ELECTRABEL a pris une initiative importante en 2012 dans la lutte contre la précarité énergétique. Celle-ci constitue un problème croissant en Belgique et touche 13% de ses clients. Sur la base des recommandations d'une étude de l'Université d'Anvers et de l'Université libre de Bruxelles, l'entreprise a mis au point un plan d'action global qui repose sur des partenariats et cible trois domaines :

- des informations plus adaptées pour ces clients, une gestion améliorée, une anticipation de leur facture énergétique et une réduction de leur consommation d'énergie ;
- l'amélioration des performances énergétiques des logements en soutenant, via l'initiative *Rassembleurs d'Énergies* de GDF SUEZ, les entrepreneurs sociaux actifs dans le domaine de la rénovation et de la construction d'habitations à consommation réduite destinées aux ménages défavorisés ;

- le lancement d'un Observatoire belge de la précarité énergétique proposé par l'Université d'Anvers afin de contribuer à l'amélioration des connaissances et du suivi de la problématique.

Dans le cadre de sa politique de parrainage et de mécénat axée sur la solidarité et l'intégration, la mise en valeur du patrimoine culturel, la protection de l'environnement et l'intégration des jeunes en difficulté par le sport, ELECTRABEL a soutenu, en Belgique, des initiatives telles qu'*ELECTRABEL Street Heroes* (une compétition de football de rue «panna») et la *Belgian Homeless Cup* (compétition de football destinée aux sans-abris et aux sans domicile fixe), les *Paralympic Championships*, l'événement TRACK à Gand (projet de participation de jeunes défavorisés à des expositions culturelles), «*Kom op tegen kanker*» et les actions de *Be.Face* en faveur des personnes défavorisées dans le quartier Nord de Bruxelles.

ELECTRABEL a également organisé pour la deuxième année consécutive son action Power2Act. Celle-ci a pour objectif d'encourager et de soutenir des initiatives de la vie culturelle et sociale auxquelles participent ses collaborateurs en tant que bénévoles et qui cadrent avec la politique de mécénat de l'entreprise. Dix-huit associations belges ont été sélectionnées et ont signé un accord de partenariat.

2.13 Ensemble pour moins de CO₂

ELECTRABEL a défini sa stratégie et ses objectifs en matière de lutte contre les rejets de CO₂ dans un plan intitulé «Ensemble pour moins de CO₂» qui repose sur trois piliers (production, clients, support) et qui comprend dix engagements concrets. En 2012, l'entreprise a poursuivi intégralement la mise en œuvre de son plan, qui couvre la période 2008-2015 (voir par exemple les paragraphes 2.4 *Miser sur la prestation de services*, 2.5 *L'énergie renouvelable*, 2.6 *Un parc de production efficace*).

Des informations complètes concernant le plan et les résultats atteints sont présentés sur les pages Internet www.electrabel.com/fr/corporate/developpement-durable, qui ont été intégralement adaptées et modernisées en 2012 afin de rendre les informations plus accessibles. ELECTRABEL réalise également quatre vidéoclips relatifs à l'énergie éolienne, à la biomasse, aux émissions de CO₂ et à l'innovation qui présentent de manière créative ses efforts relatifs à la production et à la consommation durables d'énergie.

3 Le fonctionnement du marché belge

3.1 Retrait de l'Intercommunale bruxelloise de distribution

En 2012, ELECTRABEL a également donné une suite positive au souhait des instances publiques concernant le renforcement de l'indépendance des gestionnaires de réseaux. Après avoir intégralement quitté l'actionnariat des entreprises de transport Elia (électricité) et Fluxys (gaz naturel), l'entreprise a poursuivi la réduction de ses participations dans les réseaux de distribution. ELECTRABEL s'est entièrement retirée fin 2012 de Sibelga, gestionnaire du réseau de distribution à Bruxelles.

3.2 Régulation des prix Gaz/Electricité

La Loi du 8 janvier 2012, publiée le 11 janvier 2012, prévoit une régulation du filet de sécurité incluant un certain nombre d'élargissements des compétences du régulateur fédéral (CREG) en matière de contrôle des prix de l'énergie variables pour les clients résidentiels et les PME, tant pour l'électricité que pour le gaz naturel. La CREG déterminera désormais, via un 'contrôle ex-post', si les formules d'indexation pour ces clients ont été correctement appliquées par le fournisseur. La CREG devait également constituer une base de données comprenant des types de contrats à prix variables par fournisseur afin d'enregistrer la méthodologie pour le calcul des prix de l'énergie variables et de pouvoir exercer le contrôle de chaque indexation de prix.

Dorénavant, les fournisseurs sont aussi tenus de présenter préalablement (ex ante) à la CREG une motivation de toute augmentation des prix de l'énergie variables pour ces clients ne résultant pas d'une indexation. La CREG évaluera ensuite la légitimité de l'augmentation, notamment après comparaison du prix de l'énergie avec la moyenne de la composante énergie en Europe du Nord-Ouest. La régulation du filet de sécurité stipule également qu'il ne peut y avoir par an que maximum 4 indexations de prix, toujours le premier jour d'un trimestre.

La Loi du 29 mars 2012 a toutefois introduit une régulation tarifaire supplémentaire sous la forme d'un gel des prix de l'énergie variables durant la période d'avril à décembre 2012 inclus. Cette loi a également jeté les bases des Arrêtés royaux énumérant les critères auxquels doivent satisfaire les paramètres d'indexation.

En outre, le contrôle 'ex-post' et l'indexation obligatoire des prix sur base trimestrielle ont été suspendus jusqu'au 1^{er} janvier 2013.

Le 15 janvier 2013 a vu la publication des Arrêtés royaux qui fixent les critères auxquels doivent désormais satisfaire les paramètres d'indexation. Ces Arrêtés royaux entrent en vigueur le 1^{er} avril 2013 et contiennent les éléments suivants : les paramètres ne peuvent varier qu'en fonction des coûts réels d'approvisionnement du fournisseur, toute évolution liée à d'autres coûts étant interdite. Ils sont calculés exclusivement sur la base de notations boursières sur le marché d'Europe centrale et occidentale pour l'électricité et le gaz naturel, sauf si l'approvisionnement en gaz naturel est en partie indexé sur le prix du pétrole. Dans ce cas, une indexation partielle sur les prix du pétrole est temporairement autorisée à hauteur de 50% en 2013 et 35% en 2014.

Le nom du paramètre doit en outre refléter explicitement les éléments sous-jacents, lesquels doivent être fondés sur des données transparentes, objectives et contrôlables. Si une partie du prix du gaz est indexée sur le prix du pétrole, cela doit être indiqué de manière différenciée dans les publications.

4 Litiges et concurrence

4.1 Contestation d'une disposition de la loi belge

ELECTRABEL a déposé, le 23 mars 2009, un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle contre les articles de la loi-programme du 22 décembre 2008 imposant une contribution de 250 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires (dont 222 millions d'euros payés par ELECTRABEL). La Cour constitutionnelle a rejeté ce recours par arrêt du 30 mars 2010. Une nouvelle contribution a par la suite été établie pour les années 2009⁴, 2010⁵, et 2011⁶ ; ELECTRABEL s'est ainsi déjà acquittée d'un total de 859 millions d'euros. En vertu d'un protocole d'accord signé le 22 octobre 2009 entre l'État belge et le Groupe GDF SUEZ, cette contribution n'aurait cependant pas dû être reconduite, mais remplacée par une contribution liée à l'extension de la durée d'exploitation de certaines centrales nucléaires. ELECTRABEL a introduit le 9 septembre 2011 une action en répétition des montants payés. La procédure suit son cours devant le Tribunal de première instance de Bruxelles.

4.2 Enquête dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique

Le Service de la concurrence belge a procédé en septembre 2009 et juin 2010 à des perquisitions au sein d'entreprises actives dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique, dont ELECTRABEL. L'enquête a été clôturée. Le dossier a été transmis au Conseil de la concurrence le 7 février 2013. L'Auditorat auprès du Conseil de la concurrence estime qu'entre 2006 et 2010, ELECTRABEL a abusé de sa position dominante. ELECTRABEL conteste formellement ces allégations et fera valoir ses arguments dans le cadre de la procédure contradictoire devant le Conseil de la concurrence. L'Auditorat a souligné qu'ELECTRABEL a offert sa totale collaboration lors de l'instruction effectuée.

4.3 Réclamation de la SNCB

En avril 2011, la SNCB a interjeté appel du jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles rendu en septembre 2010 dans le cadre d'un litige l'opposant à ELECTRABEL. Sur la base des chiffres publiés dans l'étude de la CREG concernant la prétendue répercussion de quotas de CO₂ obtenus gratuitement, la société des chemins de fer réclame 52 millions d'euros de dommages et intérêts à ELECTRABEL. Toutefois, le Tribunal a jugé que les preuves étaient insuffisantes. En novembre 2011, la Cour d'appel de Bruxelles, avant de pouvoir statuer sur le fond du litige, a désigné un collège d'experts chargé de vérifier si la SNCB avait subi un quelconque dommage. L'expertise est en cours.

4.4 Fourniture de services auxiliaires au GRT Elia

ELECTRABEL est tenue de mettre des capacités de réserve primaire et secondaire à la disposition du gestionnaire du réseau de transport Elia. Pour l'année 2012, les prix imposés pour ces services ont été fixés en tenant compte de la décision de la CREG relative à la demande d'approbation de la proposition tarifaire adaptée d'Elia pour la période tarifaire 2012-2015 (i.e. plus bas que l'offre faite à Elia).

Le 27 février 2012, ELECTRABEL a demandé l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2011 imposant des conditions de prix et de fourniture pour

⁴ Loi du 23 décembre 2009

⁵ Loi du 29 décembre 2010

⁶ Loi du 8 janvier 2012

l'approvisionnement en 2012 du réglage primaire et du réglage secondaire par différents producteurs.

4.5 CREG – demande d'informations

ELECTRABEL a introduit, en 2011, un recours devant la Cour d'appel de Bruxelles, à l'encontre de la décision de la CREG la condamnant à une amende administrative (de près de 100 000 euros par jour à partir du 3 janvier 2011 et jusqu'à ce qu'il soit mis fin au manquement) pour ne pas avoir communiqué, selon elle, les données réclamées dans le cadre de l'évaluation de la « rente nucléaire » d'ELECTRABEL.

L'arrêt de la Cour donne tort à la CREG et annule sa décision pour trois raisons :

- La CREG a violé le principe d'impartialité objective car ses demandes d'informations étaient inspirées par le souci de sauvegarder son intérêt propre et la crédibilité de sa propre « étude 968 » sur la rente nucléaire ;
- Les demandes de la CREG étaient trop imprécises et manquaient manifestement de clarté et de précision de sorte qu'ELECTRABEL pouvait avoir un doute raisonnable sur les données demandées ;
- Imposer une astreinte relève de la compétence exclusive du pouvoir judiciaire, et ne relève donc pas des compétences de la CREG.

La CREG dispose d'un délai de 3 mois, à partir de la signification de l'arrêt, pour se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel.

4.6 Etat Hongrois

ELECTRABEL a engagé auprès du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) une procédure d'arbitrage international contre la Hongrie pour manquement par celle-ci à ses obligations découlant du Traité sur la Charte de l'énergie. Initialement, le différend porte notamment sur : (i) le respect du contrat long terme d'achat d'électricité, conclu le 10 octobre 1995, entre Dunamenti Erőmű (détenue à 74,82% par ELECTRABEL) et MVM, société contrôlée par l'État hongrois (le « Contrat Dunamenti »), (ii) la résiliation de celui-ci et, (iii) la réintroduction de tarifs d'électricité régulés. Le 30 novembre 2012, le tribunal arbitral (ICSID) a rejeté les demandes du Groupe, à l'exception de la demande basée sur le principe de traitement juste et équitable relative aux coûts échoués, approuvé par la Commission européenne en avril 2010, découlant de la résiliation du contrat long terme. La décision sur cette demande est reportée à 2015 afin de permettre au tribunal arbitral de juger sur base d'une évaluation précise desdits coûts

4.7. ELECTRABEL Finance and Treasury Management (EFTM)

Les services de l'Inspection Spéciale ont procédé à la taxation en Belgique des revenus financiers réalisés au Grand-duché de Luxembourg par la succursale de gestion de trésorerie d'ELECTRABEL établie au Grand-duché de Luxembourg. Ces revenus financiers, qui ont été soumis à l'impôt au Grand-duché de Luxembourg, sont exonérés d'impôt en Belgique conformément aux dispositions de la convention préventive de double imposition belgo-luxembourgeoise. L'Inspection Spéciale refuse cette exonération en argumentant sur la base d'un prétendu abus de droit. Le montant total des enrôlements s'élève à 231 millions d'euros au titre des exercices 2003 à 2009. Un premier jugement qui porte sur une question périphérique sans aborder le problème de fond a été rendu le 25 mai 2011 par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles. Ce jugement conforte la position d'ELECTRABEL. Entre-temps, ce jugement a entraîné un dégrèvement partiel dont le montant total s'élève à 48 millions d'euros (pour les exercices 2005 à 2007).

4.8. Prélèvements sur sites non utilisés

L'Administration de l'énergie a réclamé à ELECTRABEL pour les années 2006 à 2011 un montant total de prélèvement sur sites non utilisés de 356 millions d'euros. Compte tenu du jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles le 17 février 2010 concernant les prélèvements sur sites non utilisés de 2006 à 2008, qui lui est en grande partie favorable, ELECTRABEL a introduit pour chacune des années de 2009 à 2011 une déclaration pour le seul site qu'elle considère devoir faire l'objet du prélèvement. L'Administration a, quant à elle, maintenu sa position antérieure et a établi pour chacune de ces années des prélèvements sur 7 sites (dont le site déclaré). ELECTRABEL a contesté cela d'abord par la voie administrative et ensuite par l'introduction de recours auprès du Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles. ELECTRABEL n'a pas payé les prélèvements de 2009 et 2010, considérant qu'ils ont été établis tardivement. Elle a par contre payé une somme de 6,25 millions d'euros au titre de prélèvement 2011 sur le site déclaré. En 2012, ELECTRABEL a fait valoir que le site susceptible de faire l'objet du prélèvement ne bénéficie pas d'un permis d'exploitation pour la production d'électricité et aucune taxe n'a été payée. La dette estimée au bilan d'ELECTRABEL est de 20 millions d'euros pour chaque année à partir de l'année 2006 sous déduction des prélèvements déjà payés pour 63 millions d'euros.

5. Événements importants survenus après la date de clôture

5.1. Contestation d'une décision de la CREG approuvant les tarifs d'injection d'ELIA

En décembre 2011, la CREG (régulateur belge des marchés du gaz et de l'électricité) a approuvé la proposition tarifaire d'ELIA SYSTEM OPERATOR (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) pour la période 2012-2015. ELECTRABEL y est opposée principalement s'agissant de deux aspects : (i) l'application de tarifs d'injection pour l'utilisation du réseau et (ii) les tarifs d'injection pour les services auxiliaires.

Une procédure en annulation de la décision de la CREG a été entamée par ELECTRABEL devant la Cour d'appel de Bruxelles qui, le 6 février 2013, a annulé avec effet rétroactif la décision de la CREG du 22 décembre 2011 dans son intégralité. La CREG doit prendre une nouvelle décision tarifaire. ELECTRABEL a demandé le remboursement des tarifs indûment payés à ELIA.

5.2. Redémarrage de Doel 3 et Tihange 2

Pour rappel, suite aux indications de défauts dus à l'hydrogène découvertes l'été dernier dans le matériau des cuves de réacteurs de Doel 3 et Tihange 2, ELECTRABEL a remis le 5 décembre dernier un dossier de justification à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.

Avant de remettre au gouvernement belge son avis final concernant le redémarrage, l'Agence a demandé des informations et des tests complémentaires à ELECTRABEL. ELECTRABEL a soumis son plan d'action avec un planning détaillé à l'autorité de contrôle.

Après une analyse approfondie de ce plan d'action par l'AFCN, Bel V et AIB-Vinçotte, l'Agence a confirmé que les tests proposés sont suffisants pour répondre aux questions encore ouvertes et concernant la sécurité nucléaire. En conséquence l'Agence de Contrôle nucléaire a dès lors approuvé le plan d'ELECTRABEL.

5.3. Cession de la branche d'activité « fuel procurement »

ELECTRABEL a cédé début 2013 à GDF SUEZ Energy Management Trading (filiale d'ELECTRABEL S.A.) la branche d'activité « *fuel procurement* » qui élabore et met en œuvre, pour son compte propre ou celui de tiers, des stratégies en matières d'approvisionnement de charbon, de biomasse et de combustibles liquides, en ce compris les activités, exercées par ses propres moyens ou ceux contractés auprès de tiers d'achat-vente de ces combustibles, de leur transport par voies maritime et terrestre, de leur manutention et stockage, de couverture de risques associées à ces activités.

La branche d'activité cédée comprend l'ensemble des actifs et passifs qui y sont liés et notamment les stocks de charbon, de biomasse et de combustibles liquides présents dans différents ports ainsi que dans différentes centrales.

6. Activités de recherche et développement

Aucune activité de recherche et développement n'a été directement menée par ELECTRABEL. Son programme de Recherche & Innovation s'appuie sur sa filiale Laborelec, son centre de compétence scientifique et technique et sur les plus importantes universités belges.

Les compétences et activités de Laborelec couvrent les domaines de la production, de la transmission, de la distribution, du stockage et de l'usage final de l'énergie. Son expertise se focalise sur la réduction de l'incidence environnementale, l'amélioration de la disponibilité et de la maintenance des installations et les systèmes énergétiques du futur.

7. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL SA possède les succursales suivantes :

- ELECTRABEL organizacni slozka en République tchèque ;
- ELECTRABEL London Branch au Royaume-Uni ;
- ELECTRABEL organizacna zlozka en Slovaquie.

La comptabilité de ces succursales est intégrée dans les comptes annuels d'ELECTRABEL S.A.

8. Environnement politique et cadre réglementaire – Rétablir un climat d'investissement positif et une vision à long terme

Le contexte économique et réglementaire dans lequel tant les énergéticiens que leurs clients évoluent, connaît depuis quelques années une évolution et une instabilité peu propices aux développements à long terme.

Dans ce cadre économique négatif et incertain, plusieurs énergéticiens, dont ELECTRABEL, ont gelé leur décision d'investissement dans de nouveaux projets de construction de centrales. La part croissante des énergies renouvelables, aux flux intermittents et imprévisibles, justifie cependant des investissements permettant la sécurité d'un approvisionnement continu.

Une prise de conscience a vu le jour quant à la nécessité d'un cadre économique et réglementaire stable, prévisible et cohérent, d'une vision à long terme du paysage énergétique et de l'évidence d'une rentabilité des capitaux investis et à investir.

Des messages positifs et réalistes percent dans la communication des différentes parties prenantes mais ne se traduisent pas encore dans des décisions et actes fermes.

Les enjeux primordiaux que sont la sécurité d'approvisionnement et l'investissement de capitaux en Belgique demandent la mise en place d'un cadre économique et réglementaire clair, stable, prévisible et cohérent.

À l'International, l'environnement réglementaire varie en fonction du degré d'ouverture et des objectifs spécifiques en matière de politique énergétique des pays.

9. Principaux risques et incertitudes

Les risques principaux auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle (couverture des engagements de livraison ou de prélèvement d'énergie), commerciale (prix de l'énergie sur les marchés et risques de crédit), financière (risques de taux d'intérêt et de cours de change) et réglementaire (régulation tarifaire, fiscalité et parafiscalité, environnement, etc.).

Afin de couvrir ces risques, la société a mis en place des systèmes et des équipes spécialisées qui mesurent les diverses expositions de manière permanente et centralisée, et qui mettent en œuvre les politiques et les instruments de couverture ou de limitation de ces risques qui ont fait l'objet d'une approbation par le Management.

Nonobstant les politiques, systèmes et instruments mis en place, la société reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles dans son approvisionnement en combustibles, en particulier gazier (peu ou non stocké), ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

La qualité de la gestion et la compétence des personnels affectés à ces processus ont toutefois contribué, jusqu'à présent, à maintenir ces risques à des niveaux tout à fait acceptables.

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

D'autres risques non cités ou non connus à ce jour pourraient également affecter la société. La survenance de tels risques pourrait avoir une incidence négative significative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'ELECTRABEL, sur son image et ses perspectives.

9.1. Gestion de crise

ELECTRABEL peut avoir à faire face à des situations de crise. Ses activités opérationnelles et industrielles, sa responsabilité sociale, très visibles, la mettent sur la scène médiatique. Lorsque qu'un événement marquant se produit dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, ELECTRABEL est régulièrement interrogée.

Pour faire face à ces circonstances souvent imprévisibles ou inattendues, le Groupe GDF SUEZ a mis en place une organisation de gestion de crise et de communication de crise. Cette politique précise les principes généraux de fonctionnement, ainsi que les rôles des différents acteurs. L'efficacité du dispositif et de sa déclinaison (plans d'urgence, plans de continuité d'activité, etc.) est contrôlée régulièrement par des exercices appropriés.

ELECTRABEL s'est dotée d'un dispositif qui permet notamment de mobiliser les ressources indispensables à la gestion de crise et à son pilotage opérationnel.

9.2. Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières : les risques de prix, directement liés aux fluctuations des prix de marché, et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique). Dans le cadre de son activité, ELECTRABEL est exposée aux risques de marché sur matières premières, en particulier gaz, électricité, produits pétroliers, charbon et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts.

La gouvernance spécifique mise en place pour la maîtrise des risques de marché repose sur (i) le principe général de séparation entre gestion et contrôle des risques, (ii) un Comité des Risques Marché Énergie (CRME) au niveau du groupe GDF SUEZ en charge de la validation des politiques de risques des branches et du suivi de l'exposition consolidée et (iii) une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière. Le CRME est également en charge des risques de contreparties énergie, dont il est question ci-dessous, en allouant des limites pour les principales contreparties communes et arbitrant le cas échéant sur les niveaux d'exposition souhaités.

9.3. Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée, par ses activités opérationnelles aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques).

L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non livraison de prestations ou fournitures payées), ou des actifs (perte de placements financiers).

Les risques sont gérés au travers de contrats cadres avec des mécanismes standards de type garanties de tiers, accords de *netting*, appels de marge, ou *via* l'utilisation d'instruments de couverture dédiés. Les activités opérationnelles peuvent en outre donner lieu à des prépaiements et à des procédures de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse.

9.4. Risque de change

De par la diversification de ses activités géographiques, ELECTRABEL est soumise au risque de change transactionnel. Ce risque se concentre sur les transactions sur matières premières énergétiques où les flux sur matières premières (en particulier le gaz, le charbon et les produits pétroliers) sont généralement réglés en USD ou en GBP et, pour lesquels la société a recours à des instruments dérivés

La politique de couverture consiste d'une part, à créer des passifs libellés dans la devise des marges brutes d'autofinancement générées par ces actifs, d'autre part, la société a recours à des produits dérivés de change tels que les « *cross currency* » *swaps* ou encore les contrats de change à terme.

9.5. Risque de taux d'intérêt

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour ELECTRABEL, des financements en euros qui représentent 100% de l'endettement net au 31 décembre 2012. De par la structure de son endettement, dont la moitié est à taux variable (47% au 31 décembre 2012), ELECTRABEL est exposée à la variation éventuelle des taux d'intérêt.

Pour maîtriser son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat, la politique d'ELECTRABEL consiste à diversifier les références de taux de la dette nette entre taux fixe, taux variable et taux variable protégé («taux variable capé»), la répartition pouvant évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché.

Pour gérer la structure de taux d'intérêt de sa dette nette, ELECTRABEL a recours à des instruments de couverture, essentiellement des *swaps* et des options de taux. Gérées de manière centralisée, les positions de taux sont revues périodiquement et lors de toute nouvelle levée de financement.

Les positions sont examinées trimestriellement et lors de toute nouvelle levée de financement par les équipes spécialisées de GDF SUEZ CC SCRL ou de GDF SUEZ S.A. qui soumettent des solutions de couvertures à l'approbation d'ELECTRABEL.

9.6. Risques réglementaires

De nombreuses interventions publiques sont effectuées dans le domaine énergétique via la réglementation et l'extension des prérogatives des régulateurs fédéraux et régionaux d'une part ainsi que du monde politique d'autre part. Elles se manifestent de très nombreuses manières : «sur-taxation» des profits des énergéticiens nucléaristes, instauration de mécanismes de contrôle et d'administration des prix (gel et indexation des prix de vente, contrôle et approbation des tarifs de distribution et de transport), taxes d'exploitation diverses et variées, des règles en matière de fonctionnement des marchés et de sécurité d'approvisionnement, modification par les instances européennes des mécanismes d'allocation de quota de CO₂, interventions des pouvoirs publics dans le domaine dérégulé pour favoriser le développement de la concurrence.

Le déficit budgétaire et le niveau d'endettement élevés de l'État belge et des Régions contribuent à accroître ce risque réglementaire dans le chef d'une industrie et d'activités non délocalisables.

La mise en œuvre des règles communes pour le marché intérieur européen de l'électricité et du gaz, ainsi que ses mesures techniques d'application (en particulier, l'élaboration de certains codes de réseaux, allant au-delà de dispositions purement techniques) pourrait avoir des conséquences défavorables en termes de visibilité à long terme pour nos investissements.

9.7. Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre, couplé à des plans nationaux d'allocations de quotas de CO₂, induit des risques de volume et de prix de ces quotas (devenus majoritairement payants en 2013) pour tout le secteur énergétique, mais offrent par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Le paquet Énergie-Climat européen adopté en mai 2009 indique les mesures à prendre par les États membres pour appliquer l'objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 20% en 2020 par rapport à 1990 d'une part, et celui de 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2020 d'autre part.

L'ensemble des dispositifs à mettre en place pourrait avoir un impact significatif sur les résultats de la société. Une modification ou un renforcement du dispositif réglementaire peut entraîner des coûts d'investissement ou d'exploitation supplémentaires pour ELECTRABEL qui pourrait être conduite à cesser l'exercice d'une activité sans l'assurance de pouvoir compenser le coût lié à cette cessation.

Enfin, les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

La société s'attache à limiter les risques «carbone» grâce à une veille active et une composition diversifiée de son portefeuille énergétique avec une teneur limitée en carbone.

9.8. Risque sur la continuité des activités nucléaires

Depuis l'accident de Fukushima et l'aggravation de la crise économique, la position du nucléaire dans le *mix* énergétique mondial est à nouveau en discussion.

Après la décision politique allemande de fermer huit réacteurs et de mettre fin au nucléaire d'ici 2022, l'Italie a renoncé à ses plans de développement alors que, par exemple, la Finlande ou la République Tchèque les poursuivent. La Grande-Bretagne et la Pologne ont également confirmé leur intention de développer cette énergie. En Belgique, l'accord du 22 octobre 2009 entre GDF SUEZ et l'État belge n'a pas été respecté. Le Conseil des Ministres a décidé, le 4 juillet 2012, la fermeture de Doel 1 et 2 en 2015, en ligne avec la loi de 2003. En revanche, il a décidé, en exception à cette loi, la prolongation de 10 ans au-delà de 2015 de la centrale de

Tihange 1 ainsi que la mise à disposition du marché de sa capacité de production, à des conditions de rémunérations qui ne sont pas connues.

9.9. Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

ELECTRABEL détient et exploite sept réacteurs nucléaires à eau pressurisée répartis sur deux sites de production, Doel et Tihange. Bien que ces sites, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, n'aient jamais connu d'incidents majeurs de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile du Groupe, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire a une qualification adéquate à son rôle, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), assistée par Bel V, sa filiale d'appui technique.

Afin de maintenir un haut niveau de sûreté, les opérateurs de centrales nucléaires échangent leurs expériences et se soumettent à des revues par les pairs de l'Association Mondiale des Opérateurs Nucléaires (WANO), à la demande de l'exploitant, de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) ou de l'autorité de sûreté nucléaire nationale. La centrale de Doel a fait l'objet d'un audit OSART en mars 2010 avec un excellent résultat ; l'audit de suivi réalisé début mars 2012 a évalué positivement le niveau de mise en œuvre des recommandations et la réalisation des actions correctives. Cette revue, réalisée par un organisme international indépendant, confirme la maturité de la sûreté nucléaire ainsi que la priorité donnée dans les centrales nucléaires du Groupe à la sûreté. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 14001 et EMAS.

GDF SUEZ a toujours veillé à accroître le niveau de sûreté de ses centrales en tenant compte des événements survenus dans les installations en exploitation dans le monde. Suite à l'accident nucléaire à la centrale de Fukushima au Japon en mars 2011, à la demande du Conseil européen, des tests de résistance (*stress tests*) ont été effectués sur les centrales nucléaires en Europe. Pour ELECTRABEL, le projet BEST (*Belgian Stress Test*) consiste en une réévaluation ciblée des marges de sûreté de ses centrales nucléaires, en prenant en compte des phénomènes naturels extrêmes (tels que le séisme et l'inondation) et des agressions d'origine humaine (comme la chute d'avion, les actes terroristes et les cyber attaques). L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire en Belgique a confirmé dans son rapport du 8 novembre 2011 qu'ELECTRABEL s'était conformé aux spécifications des *stress tests* et que le niveau de sûreté était suffisant. Son rapport final publié fin 2011 impose néanmoins de renforcer certaines mesures de sûreté pour prendre en compte des catastrophes naturelles plus sévères. Le 4 octobre 2012, la Commission européenne a publié un rapport indépendant⁷ sur le résultat des tests de résistance européens. ELECTRABEL occupe dans ce rapport une des premières places avec quatre bonnes pratiques identifiées par réacteur (pour un maximum de cinq) et un à deux points d'attention (pour un maximum de 11). Bien qu'ELECTRABEL ait toujours respecté les plus hauts standards en matière de sûreté nucléaire, l'autorité de sûreté pourrait imposer à l'avenir de nouvelles normes qui pourraient générer des charges supplémentaires.

En juillet 2012, des indications de potentiels défauts ont été détectées dans la paroi de la cuve du réacteur de Doel 3, une des sept unités du Groupe. Des examens identiques, pratiqués en septembre 2012 sur la cuve du réacteur de Tihange 2, de même conception, ont révélé des indications semblables à celles de Doel 3.

Les dossiers de justifications ont été communiqués aux autorités en décembre 2012. L'analyse réalisée par l'Exploitant conclut que les deux réacteurs peuvent être redémarrés

⁷ *Technical summary on the implementation of comprehensive risk and safety assessments of nuclear power plants in the European Union*

immédiatement sans impact négatif sur le niveau de sûreté des installations. Néanmoins, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire a demandé des analyses et des tests complémentaires avant de se prononcer définitivement sur les résultats. Les demandes de l'AFCN portent notamment sur la réalisation d'essai sous pression du circuit primaire de Doel 3 et Tihange 2 ainsi que sur des essais mécaniques sur matériaux.

Dans l'attente, les deux unités nucléaires sont maintenues à l'arrêt. La durée de cet arrêt affecte les résultats d'ELECTRABEL.

ELECTRABEL réduit régulièrement ses rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs tout en maîtrisant le volume des déchets de faible et moyenne activité produits durant l'exploitation. En Belgique, l'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies (ONDRAF). Les assemblages de combustibles nucléaires usés sont stockés sur les sites de production d'électricité dans l'attente d'une décision politique relative au choix de l'aval du cycle de combustible. Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés sont comptabilisés dans ceux de la production d'électricité d'origine nucléaire et provisionnés.

ELECTRABEL, en sa qualité d'exploitant de centrales nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles, telles que transposées en droit belge, qui ont instauré un régime dérogatoire au droit commun inspiré par le souci d'assurer une indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays européens.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation est à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné en Belgique à 1 200 millions d'euros par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les États signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL a été adapté à effet au 1^{er} janvier 2012 pour être conforme à la loi nationale belge de ratification qui fait obligation à l'exploitant de fournir une garantie financière ou de souscrire une assurance de responsabilité civile.

10. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, la perte nette de l'exercice 2012 à affecter s'élève à 49 millions d'euros contre un bénéfice à affecter de 1 229 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31/12/2012</i>
Perte de l'exercice	(105 677)
Prélèvement sur les réserves immunisées	56 500
Bénéfice à affecter	4 443 238
Perte de l'exercice à affecter	(49 177)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4 492 415
Affectations	
Dotation aux réserves légales	-
Dividendes aux actionnaires	-
Tantièmes aux Administrateurs	-
Report à nouveau	4 443 238

Nous vous proposons de reporter le bénéfice, soit 4 443 237 854,96 euros. Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et au commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

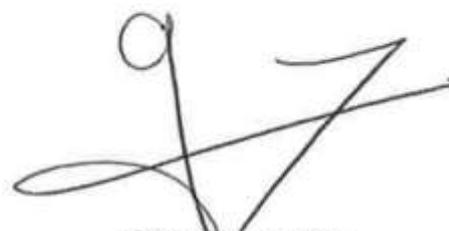
Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des Sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

Enfin et conformément à l'article 96,9° du Code des Sociétés, il est rappelé que le Comité d'audit de la société est composé de trois membres sélectionnés pour leurs compétence et expérience en matières financières et d'audit, deux d'entre eux revêtant la qualité d'indépendant au sens du Code des Sociétés.

Bruxelles, le 14 mars 2013.

Le Conseil d'administration


Dirk Beeuwsaert
Administrateur délégué
et Vice-Président


Gérard Mestrallet
Président du Conseil

Electrabel SA

**Rapport du commissaire
sur l'exercice clôturé
le 31 décembre 2012**

Electrabel SA

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Electrabel SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 56.510.884 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 105.677 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

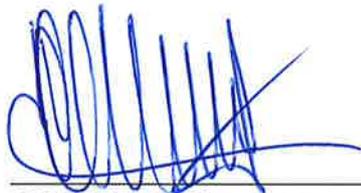
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 15 mars 2013

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Laurent Boxus